

éclaira**g**e

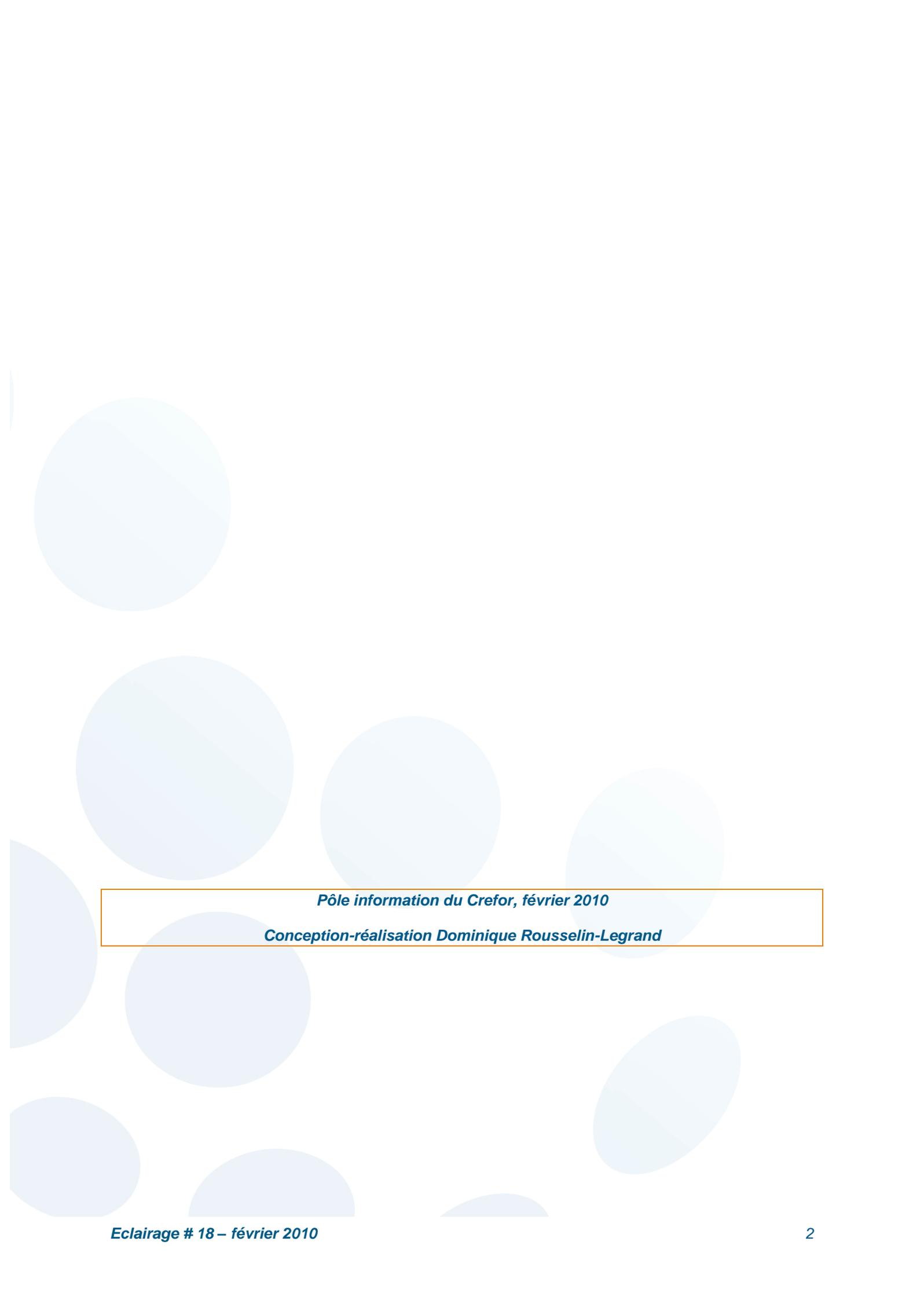
Le droit à l'information
et à l'orientation

n° 18
février 2010

www.crefor-hn.fr



centre de ressources emploi formation



Pôle information du Crefor, février 2010

Conception-réalisation Dominique Rousselin-Legrand

Eclairage # 18

AVANT PROPOS

Dans un contexte de mutations économiques, la question de l'orientation prend toute sa place. Elle s'inscrit dans une logique de sécurisation des parcours professionnels et touche à des domaines transversaux comme l'égalité des chances, l'emploi, la régulation économique.

Au travers de cet Eclairage, nous avons voulu :

- clarifier ce concept en dressant un historique,*
- montrer ainsi que « l'orientation » a un rôle à jouer face aux actuels bouleversements du monde du travail,*
- illustrer la pluralité des avis au travers des différents rapports.*

*Nous précisons que **notre collecte d'informations s'est arrêtée au 25/01/2010.***

Nous ne prétendons pas à l'exhaustivité, ce dossier n'est pas une étude, il rend compte des principales informations sur le sujet.

Nous mettons à votre disposition une adresse mel pour vos remarques et suggestions : pole.info@crefor-hn.fr

Nous remercions Sylvie Hurel (Rectorat-SAIO), Caroline Reignoux-Duboc (Cité des métiers), et Sylvie Sainte-Marie (Animation régionale Missions locales et PAIO) pour leurs contributions qui apportent des illustrations concrètes à ce dossier.

Sommaire

1	Qu'est-ce que l'orientation	5
1.1	Un enjeu économique et social.....	5
1.2	Une ingénierie de l'orientation	6
1.3	Savoir s'orienter.....	7
2.1	Une histoire de l'orientation liée aux politiques de la formation et l'emploi	9
2.2	Le système d'orientation en France.....	11
2.3	L'impact des recommandations européennes	13
3	Pour une orientation tout au long de la vie	18
3.1	Les constats des différents rapports.....	18
3.2	Les préconisations des différents rapports	20
3.3	Une mise en cohérence, un constat partagé de tous	23
4	La qualité en orientation	28
4.1	Des objectifs à définir	28
4.2	Chartes, normes, labels.....	30
4.3	Redéfinir la fonction de conseil en orientation	36
5	Un droit à l'orientation.....	38
5.1	Les avancées de la loi	38
5.2	Concrétisation avec le rapport Guégot	42
5.3	Mise en place du système d'orientation.....	51
6	Illustrations en Haute-Normandie	53
6.1	Service académique d'information et d'orientation (SAIO)	53
6.2	Missions locales	56
6.3	Cité des métiers.....	58
7	Ressources	61

1 Qu'est-ce que l'orientation

L'orientation apparaît comme une « interface » qui donne des clefs mais dont l'individu doit acquérir « la maîtrise ».

Les notions d'individu « actif », de « décisions réalistes et conscientes » reviennent dans toutes les analyses et rapports, et s'imposent dans un « environnement » de plus en plus « complexe » et « instable ».

D'après le Haut conseil à l'éducation : « La société dans laquelle les jeunes entreront dans les années à venir sera dominée par l'incertitude économique et une durée de vie active plus longue ».

Un processus de construction, d'appropriation de l'information afin d'être « armé » face à l'évolution du monde du travail devient inéluctable.

1.1 Un enjeu économique et social

Un outil de prise de décision individuelle

« L'orientation professionnelle se définit comme un ensemble d'activités et de services visant à aider chaque citoyen, à tout âge et à tout moment de sa vie, à **prendre des décisions conscientes et réalistes** en matières d'éducation, de formation et d'emploi. »

Source : Dico de la formation continue. Centre Inffo, 2008

Un catalyseur des 3 sphères publiques

« L'orientation est appelée à jouer, ou joue déjà un **rôle de premier plan, comme domaine transversal des champs éducatif, formatif et d'emploi**. En effet, il ne s'agit plus uniquement de favoriser des passerelles entre ces différentes sphères d'intervention publique, ou d'améliorer les transitions professionnelles entre éducation, formation et emploi. **L'orientation devient le catalyseur essentiel pour l'intégration des trois sphères et pour leur « mobilisation tout au long de la vie »**.

Source : Poser un jugement sur les pratiques de conseil d'orientation et d'accompagnement des adultes, in : Actualité de la Formation Permanente n° 211, novembre-décembre 2007

Un domaine transversal jamais constitué en domaine autonome

« L'orientation est un domaine d'études aux **contours difficiles à cerner**. Présente dans l'ensemble des interstices de la **relation formation-emploi** et à tous les niveaux de la régulation du marché du travail, l'orientation constitue un « objet épars ». Il recouvre des questionnements fragmentés tels que **l'égalité des chances d'accès à l'éducation, à la qualification et à l'emploi, l'équité sociale, les droits de la personne ou la régulation économique**. Interface chargée de concilier les choix individuels, la régulation du système de formation et la demande des entreprises, l'orientation est également une pratique qui s'adosse à une **multitude de dispositifs et de procédures, impliquant une grande diversité d'intervenants**. Parce qu'elle contribue à toutes les politiques publiques d'emploi et de formation, l'orientation n'a jamais vraiment été constituée en secteur autonome de l'action publique ».

Source : Orientation et politiques publiques, Isabelle Borrás, Claudine Romani. juin 2009. - p. 1

Un enjeu sociétal

Illustration dans l'ANI du 11 janvier 2008 sur la modernisation du marché du travail :

« 1 -Faciliter l'entrée dans l'entreprise et améliorer le parcours en emploi »

Article 2 : L'orientation professionnelle

L'orientation professionnelle est un élément primordial pour toute personne qui est amenée à faire un choix soit, au cours de son cursus scolaire ou universitaire, en faveur d'un métier, soit, au cours de sa vie professionnelle, pour améliorer sa situation ou se reconvertir.

Elle doit être fondée sur une information concrète et facilement accessible, sur les secteurs d'activités, la diversité des métiers, les entreprises et les organisations, ainsi que sur la formation tout au long de la vie. Elle **doit également prendre en compte les débouchés professionnels offerts par les différentes filières scolaires et universitaires.**

Cette information doit plus largement prendre en compte la situation du marché du travail et s'accompagner d'interventions plus systématiques de professionnels en activité, notamment de jeunes professionnels, dans les établissements d'enseignement, en liaison avec les chefs d'établissement, dans le cadre d'une **amélioration des relations entre le monde de l'éducation et le monde de l'entreprise.**

Pour favoriser ce type d'action, **les branches professionnelles** examineront les modalités susceptibles d'être mises en oeuvre pour faciliter l'intervention de professionnels dans les établissements d'enseignement. »

<http://docsite.cgt.fr/1200492299.pdf>

1.2 Une ingénierie de l'orientation

Un processus complexe

« Derrière le mot « orientation », il existe en fait **plusieurs réalités**, qu'il convient de bien distinguer. L'orientation, c'est d'abord le **décryptage de l'information** sur les filières de formation et les métiers. L'orientation, c'est ensuite **l'aide à l'élaboration** d'un projet personnel de formation et/ou professionnel. L'orientation, c'est enfin **l'affectation** dans telle ou telle filière de formation. On peut regretter que trop souvent, la question de l'orientation soit réduite à cette dernière composante : pour bien des jeunes, « être orienté », c'est être affecté dans une filière professionnelle courte parce que ses résultats scolaires sont insuffisants pour poursuivre en voie générale.

Or, **l'orientation doit être pensée comme un processus**, car l'élaboration d'un projet personnel de formation et de vie professionnelle suppose une lente maturation.

http://www.coe.gouv.fr/download.php?file_url=IMG/pdf/propositions_COE_orientation_-_20-01-09-3.pdf

Source : *L'orientation scolaire et professionnelle des jeunes. Propositions du Conseil d'Orientation pour l'Emploi. Conseil d'orientation pour l'emploi, 20 janvier 2009. – 13 p.*

Informer, affecter

« Le terme « orientation » recouvre **deux activités** que la langue anglaise distingue : le processus qui **répartit les élèves dans différentes voies de formation**, filières et options (« students distribution ») ; **l'aide aux individus dans le choix** de leur avenir scolaire et professionnel (« vocational guidance », « school and career counseling »).

Une orientation réussie doit permettre à chacun d'exploiter tout son potentiel et de s'insérer professionnellement. »

Source : *L'orientation scolaire : bilan des résultats de l'école. Haut conseil à l'éducation. 2008. – 40 p.*

Il existe également **deux grandes approches de l'orientation**, **l'approche prescriptive** : diagnostic/pronostic et **l'approche éducative** : apprendre à la personne à s'orienter ; le positionnement de l'individu et du conseiller selon les approches sont totalement différentes. Dans la plupart des pays, les pratiques éducatives sont mises en place.

<http://www.performance-publique.gouv.fr/farandole/2010/pap/pdf/Jaune2010formationprofessionnelle.pdf>

Sources : *loi de finances 2010, annexe formation professionnelle*

Informer, affecter et insérer...

« **L'orientation, c'est 3 choses : informer, affecter et insérer.** (...) l'orientation est l'une des missions les plus importantes de l'école, elle doit permettre l'accomplissement de chacun. Il faut aller vers un **système progressif et réversible** où le jeune et sa famille soit acteurs »

Source : *Déclaration de Luc Chatel, ministre de l'Éducation nationale. Amiens, 9 septembre 2009*

Un processus tout au long de la vie

« On entend par orientation professionnelle **les activités visant à aider les personnes de tous âges, à tout moment de leur vie, à faire un choix d'éducation, de formation et à gérer leur carrière.** L'orientation aide les individus à réfléchir sur leurs ambitions, leurs intérêts, leurs qualifications et leurs capacités. Elle les **aide à comprendre les systèmes de formation et d'emploi**, en relation avec ce qu'ils savent d'eux-mêmes. Une orientation à caractère global s'efforce de **former les individus à préparer l'avenir** et à prendre des décisions sur leur emploi et leur formation. »

Source : OCDE. 2004

Une orientation pour tous

Illustration dans l'ANI DU 5 décembre 2003 relatif à l'accès des salariés à la formation tout au long de la vie professionnelle :

Le titre 1 porte sur « L'information et l'orientation tout au long de la vie professionnelle », ce principe s'appuie sur ces 4 outils : l'entretien professionnel et le bilan de compétences, le passeport formation, la validation des acquis de l'expérience.

Ces outils traduisent une volonté de responsabiliser l'individu ; de le faire progresser dans son parcours ou rebondir professionnellement. C'est l'illustration concrète du **concept « tout au long de la vie »** : un parcours qui se construit dans le temps et évolue au gré des étapes professionnelles.

<http://www4.centre-info.fr/v2/cpnfp/NT327642.phtml>

1.3 Savoir s'orienter

Une capacité déterminante

« Dans le **thésaurus européen** des systèmes éducatifs (TESE), le terme de « guidance » fait référence à un **ensemble d'activités ou de services visant à aider les individus dans leurs décisions**, qu'il s'agisse d'opter pour une voie de **formation**, de choisir une **activité professionnelle**, ou bien de prendre des décisions d'ordre personnel. Cette définition tridimensionnelle fait évoluer les représentations vers un **élargissement et un approfondissement des missions** : on passe d'une perspective d'orientation scolaire centrée sur les transitions et les décisions à prendre pour avancer dans la carrière scolaire, où les élèves subissent plus ou moins passivement les décisions prises par les équipes éducatives, à une **perspective d'orientation tout au long de la vie (OTLV)**, où l'« empowerment » des individus est central et où personnels et élèves s'engagent conjointement dans un **processus visant la maîtrise de compétences transversales pour la prise de décision.**

Cette évolution conceptuelle participe de réflexions plus larges sur le monde du travail, et met en évidence le caractère éminemment contextuel de l'orientation, largement déterminée par les environnements sociaux, économiques et politiques. (...)

L'Europe mène une politique volontariste en matière d'orientation, invitant les états membres à davantage de coopération. (...) **La capacité à s'orienter, considérée comme déterminante « pour donner aux citoyens les moyens de les rendre acteurs de la construction de leur parcours** d'éducation, de formation, d'insertion et de vie professionnelle », acquiert donc ici une position clé. »

<http://www.inrp.fr/vst/LettreVST/47-septembre-2009.htm>

Source : VST n° 47, INRP. septembre 2009 . – p.5

☛ **Voir aussi : la [Résolution du 21 novembre 2008, Conseil de l'Union européenne](http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_Data/docs/pressdata/fr/educ/104237.pdf)**

Une stratégie individuelle de résolution de problèmes

« L'orientation professionnelle est un **processus continu** qui doit **permettre à une personne de se situer à un moment donné dans un environnement économique et social complexe**, de définir des objectifs professionnels et de mettre en œuvre ou de préparer la **mise en œuvre d'une stratégie adaptée** pour les atteindre »

« **La construction d'un projet professionnel peut être considérée comme une stratégie de résolution de problèmes** et s'assimile également à une démarche inductive de **recherche nécessitant d'abord d'observer, d'identifier les possibles, de les mettre en ordre, les organiser** puis d'évaluer les options les plus intéressantes. »

Source : *Accompagnement, orientation, mobilité professionnelle et insertion, tome 1, Espace-compétences. novembre 2008. – p.12, p. 27*

Une « compétence de base »

Illustration dans l'ANI du 7 janvier 2009 sur le développement de la formation tout au long de la vie professionnelle, la professionnalisation et la sécurisation des parcours professionnels :

Titre 3, chapitre 3.4 « Socle de connaissances et compétences »

« Les parties signataires rappellent que la formation initiale a pour objectif de permettre à tous les citoyens de disposer d'un socle de connaissances et de compétences qui leur permet notamment de s'insérer dans la vie professionnelle. **Ce socle conditionne en outre la capacité des personnes à s'orienter et à se professionnaliser tout au long de leur vie.**

La formation professionnelle continue ne peut à elle seule combler certaines insuffisances de la formation initiale sous statut scolaire. En particulier, **l'information des élèves, des étudiants et de leurs parents doit être renforcée et l'orientation améliorée par une meilleure information** sur les possibilités d'emploi, la diversité des métiers et les formations qui y mènent.

Les parties signataires considèrent qu'au-delà du socle commun de connaissances et de compétences (intégrant notamment la maîtrise de la langue française et les compétences de base en mathématiques et la culture scientifique et technologique) qui doit être acquis à l'occasion de la formation initiale et qui relève de la responsabilité de l'Education nationale, **l'acquisition et l'actualisation d'un socle de compétences est de nature à favoriser l'évolution et les transitions professionnelles tout au long de la vie professionnelle.**

http://www.centre-info.fr/blog/reforme/IMG/pdf/ANI_7_janvie3c37.pdf

☛ *L'Accord National Interprofessionnel du 5 octobre 2009 sur le développement de la formation tout au long de la vie professionnelle, la professionnalisation et la sécurisation des parcours professionnels rassemble dans un seul et même texte conventionnel, les dispositions de l'accord du 5 décembre 2003 (maintenues) et celles de l'accord du 7 janvier 2009.*

http://www.actualite-de-la-formation.fr/IMG/pdf/accord_general_ani_formation_2003_2009-1.pdf

[Sommaire](#)

2 Historique

L'histoire de l'orientation se décline en différentes étapes qui répondaient toutes à un besoin précis, d'abord social, puis d'élévation des niveaux de qualification, ensuite de réduction du chômage (jeunes, non qualifiés, handicapés) et un enjeu de « mobilité » qui aboutit aux « préconisations » européennes dans un souci d'harmonisation : on parle de formation tout au long de la vie et d'orientation tout au long de la vie.

Parallèlement, le processus devient de plus en plus complexe, il touche à des domaines de plus en plus larges et nombreux, tous imbriqués et fluctuants au fil du temps.

2.1 Une histoire de l'orientation liée aux politiques de la formation et l'emploi

« Un survol historique des politiques et des services d'orientation en France est riche d'enseignement, notamment sur leur rôle dans une régulation du marché du travail. Sur ce registre, quatre grandes phases d'évolution peuvent être distinguées. A chacune correspondent une problématique liée à l'état de ce marché, un type de réponses spécifique apporté par les politiques de formation et d'emploi ainsi qu'une structuration des services d'orientation venant en outiller la mise en œuvre ».

Source : *Orientation et politiques publiques, évolutions nationales, enjeux internationaux*. Isabelle Borrás, Claudine Romani, juin 2009. – p. 2

Un modèle social

Avant 1919, l'orientation est une affaire essentiellement privée. **Modèle social** d'aide centrée sur la personne en vue de son insertion et fondé sur l'entretien, l'information et l'action sociale. Les personnels des Offices d'orientation, sans formation spécifique, ont des statuts forts divers : personnels des Mairies, des Chambres des Métiers ou de Commerce, instituteurs retraités, bénévoles...

Une réponse à l'élévation du niveau de qualification

Les pratiques deviennent plus efficaces : développement des méthodes des tests. D'un modèle social, on passe à un **modèle médical et psychologique**.

L'orientation reste au sein de « l'école ».

- De 1919 à 1936, l'orientation revêt un caractère professionnel, devient une « affaire publique » et concerne principalement les garçons.
- De 1936 à 1971, l'orientation devient scolaire et concerne essentiellement les jeunes des deux sexes.

En 1932 : Le **BUS (bureau Universitaire de Statistiques)** met en place un service d'information et d'aide à l'orientation des étudiants. Ce **modèle informatif**, centré sur la connaissance des métiers intellectuels et de leurs débouchés était réservé à la **petite minorité des enfants de milieu aisé**, poursuivant leurs études secondaires vers le baccalauréat. (statut d'établissement public en 1954).

Au cours des années cinquante, il y a un consensus au niveau des pratiques d'orientation :

- Les pratiques d'information pour les lycéens s'orientant vers des métiers intellectuels.
- Les pratiques d'expertise médicopsychotechnique, pour les élèves des écoles primaires s'orientant vers des métiers manuels, ainsi que pour les salariés candidats à un poste de travail, ou à une formation professionnelle accélérée.

Les dates décisives de l'orientation : 2 décrets fondateurs 1922 et 1938

1922 : Le décret du 26 septembre est considéré comme l'acte de naissance des offices d'orientation professionnelle.

1928 : Le décret du 26 février crée l'Institut national d'orientation professionnelle (INOP) (INETOP depuis 1939), institut chargé entre autres de la formation des personnels d'orientation.

1931 : L'arrêté du 19 mars crée le 1er diplôme de conseiller d'orientation. Leur formation, primitivement fixée à un an, passe à 2 ans en 1934.

1938 : Le décret-loi du 24 mai pose les bases du dispositif d'orientation tel que nous le connaissons aujourd'hui. Institutionnalisation par la mise en place dans chaque département. L'orientation professionnelle est obligatoire pour entrer en apprentissage dans une profession industrielle ou commerciale.

1944 : Le décret du 27 janvier crée un diplôme d'État de conseiller d'orientation.

1951 : Loi du 24 mai qui fait des centres obligatoires, des centres publics dont les personnels sont pris en charge par l'État.

1970 (19 mars) : Création Onisep.

1971 : Naissance des CIO. Le décret du 7 juillet transforme les centres d'orientation scolaire et professionnelle en centres d'information et d'orientation.

Une réponse à l'apparition du chômage de masse

A partir des années 1970 avec la montée du chômage, l'orientation professionnelle concerne les jeunes et les adultes d'où l'apparition de nouvelles structures : missions locales, PAIO, CIBC, AFPA, ANPE, association Retravailler, Apec et développement de stages d'orientation.

1972 : Le décret du 21 avril porte nouveau statut des personnels d'orientation et le CAFCO est créé (certificat d'aptitude aux fonctions de conseiller d'orientation).

1973 : Le décret du 12 février organise les nouvelles procédures d'orientation et fixe le rôle et la place des conseillers d'orientation.

☛ **1982, rupture** : l'orientation devient « accompagnement » dans un contexte d'insertion (rapport Schwartz)

1985 : La loi du 25 juillet définit les conditions de l'usage du titre de psychologue.

1989 : La loi d'orientation sur l'Éducation du 10 juillet (article 1er) place l'éducation et l'orientation au rang des priorités nationales.

1991 : Le décret du 20 mars crée un nouveau diplôme d'État de conseiller d'orientation-psychologue et un nouveau statut pour les directeurs et les conseillers.

Source : **Les textes et tableaux ci-dessus sont issus de plusieurs sources.**

Sources : Orientation et politiques publiques, évolutions nationales, enjeux internationaux. Isabelle Borrás, Claudine Romani, juin 2009

Site de l'ACOP <http://acop.asso.fr>

2èmes assises régionales de l'orientation, Aquitaine éducation permanente n° 133, 1er trimestre 2007. – pp. 20-21

Champ contre champ, Regards croisés sur des pratiques d'orientation tout au long de la vie, 2004. – pp. 35-38

Dictionnaire encyclopédique de l'éducation et de la formation, 1995

2.2 Le système d'orientation en France

Un système dominé par l'orientation scolaire

Les deux structures qui dominent le monde de l'orientation scolaire et professionnelle en France sont L'Inetop¹ et l'Onisep.

Un constat

- **L'ONISEP est LA structure publique d'information ;**
- **La formation professionnelle initiale est intégrée au système éducatif.**
- **Le pouvoir d'orientation est confié principalement aux professionnels de l'Education nationale.**
- **Il existe une séparation des services et des praticiens à destination des jeunes scolarisés et des adultes.**
- **Les pratiques en orientation sont ancrées dans le champ de la psychologie.**
- **Les pratiques éducatives en orientation sont peu développées.**

Une multitude de structures

Les fonctions d'information et d'orientation sont assurées par de multiples interlocuteurs et relais au niveau national et régional. On recense plus de 8 700 structures qui exercent ces fonctions à titre principal ou secondaire, appartenant à plus de 20 réseaux différents.

Au plan national, l'orientation des actifs est un domaine à compétence partagée entre l'Etat, notamment les départements ministériels dont l'action vise à **promouvoir le retour à l'emploi**, et les partenaires sociaux. Des prestations d'orientation sont mises en oeuvre pour accompagner les actifs dans l'élaboration et la réalisation de leurs projets professionnels, lors de transitions professionnelles subies ou choisies.

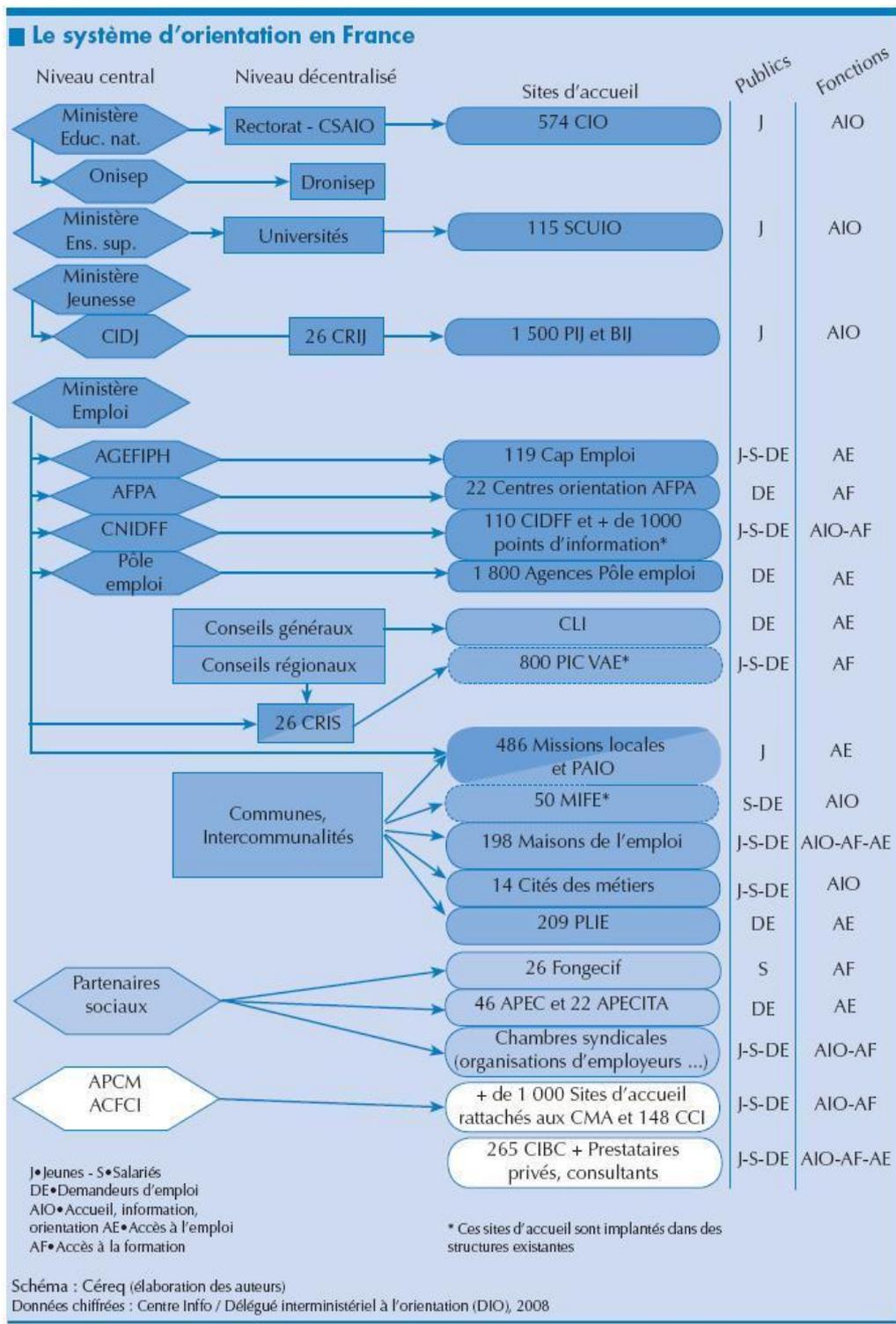
Au plan régional, les collectivités territoriales, en lien avec l'Etat et les partenaires sociaux au sein du comité de coordination régional de l'emploi et de la formation professionnelle (CCREFP) élaborent une stratégie et mettent en place des actions visant l'orientation des jeunes et des adultes sur leur territoire.

La plupart des régions consacrent entre 2% et 6% de leur budget dédié à la formation professionnelle à des actions en faveur de leur politique régionale d'accueil, d'information et d'orientation. Près de la moitié de ces dépenses correspondent à des subventions aux **missions locales et PAIO**, entre 20 et 30% selon les régions concernent l'information (essentiellement **CARIF OREF**), environ 10% concernent le financement d'autres réseaux de l'orientation, entre 5 et 10% concernent la validation des acquis, 9% des crédits sont consacrés au financement de prestations d'orientation.

<http://www.performance-publique.gouv.fr/farandole/2010/pap/pdf/Jaune2010formationprofessionnelle.pdf>

Source : loi de finances 2010, annexe formation professionnelle

L'Institut national d'étude du travail et d'orientation professionnelle (INETOP) est dédié à la formation et à la recherche en orientation tout au long de la vie, c'est un institut du Conservatoire national des arts et métiers.



- ACFCI • Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie
- APEC • Association pour l'emploi des cadres
- APECITA • Association pour l'emploi des cadres de l'agriculture
- APCM • Assemblée permanente des chambres de métiers
- AGEFIPH • Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées
- AFFPA • Association nationale pour la formation professionnelle des adultes
- CCI • Chambre de commerce et d'industrie
- CIBC • Centre institutionnel de bilan de compétences
- CIDJ • Centre d'information et de documentation jeunesse
- CIO • Centre d'information et d'orientation
- CLI • Commission locale d'insertion
- CMA • Chambre des métiers et d'agriculture
- C(N)IDFF • Centre (national) d'information sur le droit des femmes et des familles
- CRIJ • Centre régional information jeunesse
- CRIS • Cellule régionale interservices
- CSAIO • Chef des services académiques d'information et d'orientation
- Fongecif • Fonds de gestion du congé individuel de formation
- Onisep • Office national d'information sur les enseignements et les professions
- PAIO • Permanence d'accueil, d'information et d'orientation
- PIC • Point information conseil
- PIJ et BIJ • Points et bureaux information jeunesse
- PLIE • Plan local pour l'insertion et l'emploi
- MIFE • Maison de l'information sur la formation et l'emploi
- SCUIO • Service commun universitaire d'information et d'orientation
- VAE • Validation des acquis de l'expérience

Une multitude de profils et/ou situation de travail

Trois traits caractérisent l'ensemble des conseillers d'orientation français : leur nombre, les financements publics et des formations très contrastées ».

- Les conseillers d'orientation psychologues relèvent de l'Education nationale
- Les conseillers à l'emploi relèvent de Pôle emploi, Apec, Apecita
- Les psychologues du travail relèvent de l'AFPA
- Les conseillers-bilans relèvent des centres de bilans
- Les conseillers en insertion exercent dans des PAIO et Missions locales

« **A ces différents profils s'ajoutent d'autres professionnels** qui exercent dans des organismes consulaires, dans des associations (Retravailler) dans des services RH d'entreprises.

Chacun a ses spécificités : conseil en qualification pour l'Afpa, méthode de recrutement et d'analyse de poste pour Pôle emploi, chargé de mobilité pour les services RH d'entreprise, facilitateur d'émergence de projet pour une conseillère en formation d'Opca.

Les intitulés et les missions ont évolué dans le temps.

Source : *Actualité de la Formation Permanente n° 208, mai-juin 2007*

Une segmentation par public

L'offre de service en matière d'orientation est encore fortement segmentée en fonction du statut des personnes (demandeurs d'emplois ou salariés) et de la diversité des financeurs.

Pour ce qui concerne les **demandeurs d'emploi**, l'interlocuteur essentiel est **Pôle emploi**

En 2008, dans le cadre de son service d'appui à la définition d'un **parcours qualifiant**, l'**AFPA** a accueilli 249 288 demandeurs d'emploi, dont 200 316 adressés par Pôle Emploi.. Ce service vise à assurer **la cohérence entre le projet professionnel, les aptitudes professionnelles et la capacité d'apprentissage de la personne avec les qualifications requises par l'emploi.**

Les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) sont les principaux interlocuteurs des actifs occupés en matière d'orientation professionnelle, notamment les 31 organismes spécialisés dans la gestion du congé individuel de formation (FONGECIF).

[http://www.performance-](http://www.performance-publique.gouv.fr/farandole/2010/pap/pdf/Jaune2010formationprofessionnelle.pdf)

[publique.gouv.fr/farandole/2010/pap/pdf/Jaune2010formationprofessionnelle.pdf](http://www.performance-publique.gouv.fr/farandole/2010/pap/pdf/Jaune2010formationprofessionnelle.pdf)

Source : *loi de finances 2010, annexe formation professionnelle*

2.3 L'impact des recommandations européennes

Actualiser en continu les compétences dans un monde économique en mouvement

Dans la perspective ouverte par la **Stratégie de Lisbonne** d'une société de la connaissance et de l'innovation, il faut donner à ceux qui entrent sur le marché du travail une qualification solide et adaptée aux offres d'emploi.

Il faut enfin permettre aux entreprises et aux salariés **d'actualiser en continu les compétences à l'oeuvre dans un monde économique en mouvement.**

[http://www.performance-](http://www.performance-publique.gouv.fr/farandole/2010/pap/pdf/Jaune2010formationprofessionnelle.pdf)

[publique.gouv.fr/farandole/2010/pap/pdf/Jaune2010formationprofessionnelle.pdf](http://www.performance-publique.gouv.fr/farandole/2010/pap/pdf/Jaune2010formationprofessionnelle.pdf)

Source : *loi de finances 2010, annexe formation professionnelle*

La stratégie de Lisbonne

Pendant le Conseil européen de Lisbonne (mars 2000), les chefs d'État ou de gouvernement ont lancé une stratégie dite « de Lisbonne » dans le but de faire de l'Union européenne (UE) l'économie la plus compétitive au monde et de parvenir au plein emploi avant 2010. Développée au cours de plusieurs Conseils européens postérieurs à celui de Lisbonne, cette stratégie repose sur trois piliers :

Un pilier économique qui doit préparer la transition vers une économie compétitive, dynamique et fondée sur la connaissance. L'accent est mis sur la nécessité de s'adapter continuellement aux évolutions de la société de l'information et sur les efforts à consentir en matière de recherche et de développement ;

Un pilier social qui doit permettre de moderniser le modèle social européen grâce à l'investissement dans les ressources humaines et à la lutte contre l'exclusion sociale. Les États membres sont appelés à investir dans l'éducation et la formation, et à mener une politique active pour l'emploi afin de faciliter le passage à l'économie de la connaissance ;

Un pilier environnemental qui a été ajouté lors du Conseil européen de Göteborg en juin 2001 et qui attire l'attention sur le fait que la croissance économique doit être dissociée de l'utilisation des ressources naturelles.

<http://europa.eu>

Favoriser la capacité à s'orienter

L'objectif « premier » est de **favoriser l'acquisition de la capacité à s'orienter tout au long de la vie**, et de faciliter l'accès de tous aux services d'orientation. **Amener la personne à s'engager grâce à un niveau de connaissance suffisant**, s'approprier l'information et savoir l'utiliser pour prendre des décisions réalistes.

☛ La coopération européenne se concrétise par l'existence d'organismes et de réseaux dans le domaine de l'orientation :

pour le développement des politiques : le CEDEFOP
<http://www.cedefop.europa.eu>

Le Cedefop : Centre européen pour le développement de la formation professionnelle, a été créé en 1975, c'est une agence européenne qui aide à promouvoir et développer l'enseignement et la formation professionnels dans l'Union européenne. Elle est le centre de référence de l'UE pour l'enseignement et de formation.

Le Cedefop a été l'une des premières agences spécialisées et décentralisées de mise en place pour fournir des informations scientifiques et savoir-faire technique dans des domaines spécifiques et promouvoir les échanges d'idées entre les différents partenaires européens.

pour l'aspect opérationnel : Euroguidance www.euroguidance-france.org
Le réseau Euroguidance du Ministère de l'Éducation est destiné aux professionnels de l'orientation, aux enseignants, on trouve sur le site des informations sur les études en Europe, les stages, les programmes européens, les lieux ressources utiles, les réseaux pertinents.

C'est un réseau initié par la commission européenne qui regroupe 65 centres répartis dans 31 pays. Son objectif est de développer la dimension européenne dans les actions d'orientation.

Encourager la coordination et la coopération

La France, lors de la présidence du Conseil de l'Union européenne a choisi le thème de l'orientation comme axe de travail communautaire :

« Ces travaux ont permis l'élaboration et l'adoption le 21 novembre 2008 d'une résolution visant à mieux inclure l'orientation tout au long de la vie dans les stratégies d'éducation et de formation tout au long de la vie. Cette résolution prend en compte la **nécessité d'anticiper les évolutions** et de mettre en place des parcours sécurisés. Elle s'inscrit dans le cadre de l'élargissement de l'Union européenne qui accroît les **possibilités de mobilité** dans l'éducation et la formation ainsi que sur le marché de l'emploi.

Dans la résolution, les Etats retiennent 4 axes :

- **favoriser l'acquisition de la capacité à s'orienter tout au long de la vie**
- **faciliter l'accès de tous les citoyens aux services d'orientation**
- **développer l'assurance qualité des services d'orientation**
- **encourager la coordination et la coopération** des différents acteurs aux niveaux national, régional et local »

http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_Data/docs/pressdata/fr/educ/104237.pdf

Source : De l'Europe au territoire. Centre Inffo /Onisep, août 2009. - 8 p.

- ☛ *La convention de partenariat entre le Centre Inffo et l'Onisep est une illustration du 4ème axe.*
- ☛ *La constitution de groupes de réflexion et l'élaboration d'outils de référence commun, exemples : la norme [Matrix](#)², le projet [Agor](#)³.*

Mise en conformité aux règles de la concurrence pour les salariés de l'AFPA

Sur le transfert des conseillers d'orientation de l'AFPA au Pôle emploi : « **La directive européenne sur la concurrence est extrêmement stricte** », a averti Laurent Wauquiez. "On ne peut plus maintenir dans une même structure l'orientation et la formation.

Aujourd'hui, si je ne fais rien, la **Commission européenne** va me saisir, pour **concurrence déloyale**, et va me demander de licencier dans le mois les 800 personnes qui s'occupent d'orientation à l'**Afpa**. On a trop attendu, on n'a plus le choix."

Source : AEF n° 104462, 13/11/2008

Le Conseil constitutionnel a rejeté le recours le 19 novembre 2009 portant sur la loi orientation/formation : « **L'article 53** « ne porte pas une atteinte excessive aux contrats légalement conclus. Il vise à mettre l'Afpa en conformité avec les règles de concurrence résultant du droit communautaire. Dans ce cadre, il a pour effet

*voir encadré, chapitre 4.2 : Les normes
voir encadré, chapitre 4.2 : les labels*

de soumettre les personnels de l'Afpa transférés à la convention collective de Pôle emploi ce qui évite la multiplication des statuts de personnel », indique le Conseil constitutionnel, qui juge conforme l'ensemble du texte ».

Source : décision n° 2009-592 DC du 19/11/2009 publiée au JO du 19/11/2009

<http://www.conseil-constitutionnel.fr/conseil-constitutionnel/francais/les-decisions/acces-par-date/decisions-2009/2009-592-dc/decision-n-2009-592-dc-du-19-novembre-2009.46330.html>

☛ **Les conseillers d'orientation de l'Afpa seront transférés à Pôle emploi avant le 1er avril 2010 (article 5)**

Mercredi 13 janvier 2010, la direction de Pôle emploi a présenté, son projet d'intégration des personnels de l'Afpa en charge de l'orientation des demandeurs d'emploi, qui doit se faire, au plus tard au 1er avril 2010. Sous la forme d'un « dossier d'information » d'une soixantaine de pages, Pôle emploi détaille le fonctionnement de son futur service « orientation » et les modalités pratiques du transfert du personnel de l'Afpa et de leur intégration. Sera également créée au niveau national une direction de l'« orientation et de la formation ». Sa mission sera de « structurer, animer et faire évoluer l'offre de service orientation et formation professionnelle » et de « mener à bien l'intégration d'ici fin 2010 des personnels Afpa au sein de Pôle emploi ». Elle sera divisée en deux départements : « développement stratégique de l'offre orientation et formation » et « métier, méthodes et supports ».*

[Ce document servira de base à un « dispositif spécifique de discussion », qui réunira dans les prochains mois les syndicats et les directions des deux organismes. La loi du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle prévoit qu'un « accord d'adaptation » doit être signé dans les 15 mois qui suivent le transfert.]*

Selon le dossier d'information transmis par la direction, Pôle emploi a vocation à devenir « l'acteur pivot de l'orientation des demandeurs d'emploi » et à « renforcer sa capacité à mobiliser des financements ou à prescrire des sessions de formation financées par des tiers ». Trois paliers de développement de l'offre de service « orientation » de l'opérateur sont envisagés d'ici à 2011. Des « équipes d'orientation spécialisée » seraient ainsi créées en 2010, dès l'arrivée des psychologues de l'Afpa (représentant environ 920 équivalents temps-plein). Ces équipes seront chargées de proposer une « prestation d'orientation professionnelle spécialisée » au demandeur d'emploi. Il pourra être orienté en deux temps : d'abord par les conseillers de Pôle emploi, qui pourront ensuite « solliciter une expertise complémentaire en matière d'orientation professionnelle » auprès des équipes d'orientation. Celles-ci assureront la construction et le suivi du projet du demandeur d'emploi, jusqu'à son entrée en formation. Au total, ces équipes seraient déployées sur 161 sites de Pôle emploi sur un peu plus de 900 au niveau national. « Un maillage départemental avec un site par département » et « quelques sites supplémentaires sur des bassins d'emploi » est prévu. 47 sites Afpa dédiés à l'orientation seraient repris par Pôle emploi.

Source : : Dépêche AEF n° 125740, 14/01/010

La notion de « mission d'intérêt général »

« Faire de l'orientation professionnelle une mission d'intérêt général permettant à toute personne quels que soient son âge ou son statut d'accéder à des services bien identifiés ».

□ L'expression « **mission d'intérêt général** » renvoie au concept communautaire, le but est de ne pas risquer de contentieux en application du droit communautaire en matière d'appels d'offres. Il ne faut pas voir là une volonté de camoufler la notion de « service public ».

C'est pourquoi on trouve dans le rapport Cherpion cette notion de « mission d'intérêt générale » : « A cette fin, serait inséré dans le code du travail, dans les dispositions générales relatives aux « objectifs et contenu de la formation professionnelle » qui figurent au début de la partie dédiée à la formation professionnelle, un nouvel article L. 6111-3 introduisant la notion de « **mission d'intérêt général** » pour l'orientation professionnelle, formulation atypique en droit français, où l'on parle plus classiquement de « mission de service public ». (...). **A cet égard, il pourrait être intéressant de préciser ce qu'implique le fait d'exercer une telle mission** (par exemple la gratuité et l'accessibilité des services procurés...).

Source : Rapport Cherpion n° 1793, juillet 2009

☛ Les services d'intérêt général dans le champ communautaire
Les « services d'intérêt économique général » constituent une notion communautaire qui a été consacrée par le traité d'Amsterdam. L'article 16 du Traité instituant la Communauté européenne, qui en est issu, confie à la Communauté et aux États-membres la responsabilité de veiller, dans les limites de leurs compétences respectives, à ce que leurs politiques permettent aux opérateurs de services d'intérêt économique général de remplir leurs missions. Plus récemment, un protocole n° 9 adopté par le Conseil européen en juin 2007 et annexé au Traité de Lisbonne a précisé les « valeurs communes » de l'Union sur la question, mettant en avant la grande marge de manoeuvre des autorités nationales et locales pour les organiser, la diversité de ces services, et l'exigence d'un niveau élevé de qualité, de sécurité et d'accessibilité ainsi que de l'égalité de traitement.

La notion de « services d'intérêt général », couvrant également des services non marchands que les autorités publiques considèrent comme étant d'intérêt général et soumettent à des obligations spécifiques de service public, ne figure pas dans les traités eux-mêmes, mais a été définie progressivement par la Commission européenne comme une généralisation des services d'intérêt économique général qui a fait l'objet de documents prospectifs (communications, livres « verts » ou « blancs »).

[sommaire](#)

3 Pour une orientation tout au long de la vie

« Passer de l'orientation par l'échec à la construction d'un projet personnel et professionnel »
« dédramatiser l'orientation » « Eviter d'enfermer la jeunesse dans une catégorie fermée »,
estomper la scission « orientation scolaire » « orientation professionnelle », « rendre plus
cohérent la structuration du réseau d'accueil, d'information et d'orientation et l'offre de
formation », toutes les préconisations des différents rapports vise à construire « l'orientation
tout au long de la vie ».

3.1 Les constats des différents rapports

Qu'elle soit scolaire ou professionnelle, les écueils proviennent du fait que l'orientation est subie, mal vécue car souvent irréversible, stéréotypée et que les relations avec le monde du travail sont à développer.

Une orientation subie

En 2007, le rapport Sellier préconisait de passer d'une orientation subie à une orientation choisie.

« il faut constamment avoir présent à l'esprit : **le tiers des jeunes orientés dans les filières professionnelles n'ont pas choisi leur spécialité.** »

Ces caractéristiques constituent autant de handicaps cumulés face à **une hiérarchisation des filières qui conduit à une orientation par échecs successifs** vers l'enseignement professionnel.

Des frontières encore étanches entre formation initiale et continue : deux univers aux logiques séparées ? Cette coupure ne nous semble pas propre à amener l'appareil de formation initiale à se positionner par rapport aux besoins en compétences du monde économique. » <http://www.senat.fr/rap/r06-365-1/r06-365-11.pdf>

Source : Rapport Sellier, juillet 2007 - 344 p. (2ème partie)

Lors des 8èmes rencontres du FFFOD⁴, Jacques Bahry (président du FFFOD et directeur du CESI) a dit « regretter la prédominance d'une tradition pyramidale de sélection au détriment d'une tradition d'orientation »

www.tfs.afpa.fr/app/webroot/live/fffod/

Source : Le quotidien de la formation n°1230, 15/01/2010

Agir contre l'échec dans le 1er cycle

En 2006, le rapport Hetzel préconisait de lutter contre l'échec **principalement dans le premier cycle universitaire**

- Définir une séquence d'orientation qui va du « pré-bac au post-bac », mettre en place un dossier unique d'accès à l'enseignement supérieur et une organisation plus intégrée de tous les choix post-bacs
- Informer les étudiants des taux de succès dans la formation qu'ils choisissent (taux de réussite sur 3 ans).

Source : De l'Université à l'Emploi. Rapport HETZEL, avril 2006. – 108 p.

http://www.debat-universite-emploi.education.fr/fichiers_pdf/rapport_definitif.pdf

Faire en sorte que l'orientation contribue à l'ascension sociale

En 2009, le rapport du COE préconise de « passer de l'orientation par l'échec à la construction d'un projet personnel et professionnel » ou encore **"faire en sorte que l'orientation scolaire et professionnelle contribue à l'ascension sociale plutôt qu'à la reproduction des inégalités"**.

Le COE recommande de **"consulter plus systématiquement les partenaires sociaux sur la définition des diplômes de l'enseignement supérieur"**.

« Une meilleure orientation ne suffira cependant pas à remédier à tous les dysfonctionnements de la société française, qui demeure sur ce point marquée par une **vision trop scolaire des questions d'acquisition et de valorisation des compétences, et au sein de laquelle le système scolaire ne corrige pas suffisamment les inégalités sociales et géographiques.** »

« L'information sur les métiers et les formations constitue un premier pas, de même que toutes les démarches favorisant **l'éducation à l'orientation.** »

Source : *L'orientation scolaire et professionnelle des jeunes, Propositions du Conseil d'Orientation pour l'Emploi. COE, 20 janvier 2009. – 13 p.*

http://www.coe.gouv.fr/download.php?file_url=IMG/pdf/propositions_COE_orientation_-_20-01-09-3.pdf

Une orientation stéréotypée

La délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes « tire de l'ensemble de ses travaux la conviction que **l'orientation stéréotypée des filles** et des garçons, ainsi que la ségrégation professionnelle, sont beaucoup plus une **affaire de représentations et de préjugés** sexistes que de « moyens ». L'orientation constitue donc le talon d'Achille de la réussite scolaire des femmes

La contribution du système éducatif à l'égalité passe par une **révision du système d'orientation et une complémentarité de tous les acteurs** afin de remédier aux conformismes et aux pesanteurs d'un système d'orientation inadapté procédant par défaut plus que par projet (...). Il est nécessaire de mieux accompagner les femmes choisissant de s'orienter vers des métiers masculins.

Axer l'orientation sur l'élaboration d'un véritable projet professionnel, **en évitant une orientation par défaut** basée exclusivement sur les résultats scolaires, ou sur le sexe de l'élève ».

<http://www.senat.fr/rap/r07-404/r07-4041.pdf>

Source : *Rapport d'activité 2007-2008, sur le thème « Orientation et insertion professionnelle : vers un rééquilibrage entre femmes et hommes dans tous les métiers. Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes. – 291 p. (2ème partie)*

☛ **Lutter contre les stéréotypes sur les métiers. L'ONISEP, en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, l'académie de Rennes, et la Délégation Régionale aux droits des femmes et à l'égalité, met en ligne un outil pour réfléchir à son orientation scolaire et professionnelle ainsi qu'aux représentations professionnelles filles/garçons :**
<http://www.vivresonmetier.nadoz.org/>

La prise en compte de l'éducation formelle et non formelle

Le Livre vert préconise de dédramatiser l'orientation scolaire et professionnelle : **mieux préparer les transitions**, revaloriser les filières technologiques et professionnelles en travaillant sur les perspectives qu'elles offrent, **garantir les réorientations en cours d'année** dans les moments clés de l'orientation,

À côté de la formation habituelle, il convient de mieux reconnaître dans les cursus les rôles de l'éducation non formelle et de l'éducation informelle et les compétences qui y sont associées. **Les expériences vécues en dehors du monde scolaire** ont souvent une place décisive dans la construction des parcours individuels. Elles **doivent être valorisées**.

L'éducation d'une « vie entière » telle que définie par l'UNESCO renvoie à quatre éléments fondamentaux : apprendre à savoir, apprendre à faire, apprendre à vivre ensemble et apprendre à être.

http://www.lagenerationactive.fr/files/LivreVertJeunesse_web0907.pdf

Source : *Reconnaître la valeur de la jeunesse, Livre Vert. Commission de concertation sur la politique de la jeunesse, juillet 2009. - p. 14*

3.2 Les préconisations des différents rapports

Développer l'autonomie dans l'orientation

Quelques propositions du livre vert

Pour une nouvelle politique de la jeunesse

Un agenda de réformes 2010-2015

1. Soutenir l'autonomie à travers l'information et le libre choix dans l'orientation

Proposition 1 : Faire de « l'éducation au choix » une mission prioritaire de l'école

Proposition 2 : Modifier les pratiques professionnelles de l'orientation, pour les inscrire dans l'environnement familial et extrascolaire des jeunes

Proposition 3 : Reconnaître un droit de tous les élèves, apprentis et étudiants, à une information impartiale et homogène sur les débouchés

2. Dédramatiser l'orientation scolaire et professionnelle

Proposition 4 : Mieux préparer les transitions

Proposition 5 : Revaloriser les filières technologiques et professionnelles en travaillant sur les perspectives qu'elles offrent

Proposition 6 : Garantir les réorientations en cours d'année dans les moments clés de l'orientation

Proposition 7 : Créer un livret des compétences, support d'une orientation positive

http://www.lagenerationactive.fr/files/LivreVertJeunesse_web0907.pdf

Imbriquer le système éducatif et le monde professionnel

L'amélioration de la qualité et de la pertinence de l'information diffusée aux élèves passe par une meilleure formation des acteurs du système éducatif, en vue de **renforcer leur ouverture sur le monde professionnel**.

Dans le prolongement de cette avancée, la mission propose que des **stages d'immersion en entreprise, au sein de collectivités publiques ou d'associations, soient rendus obligatoires pour l'ensemble des enseignants et des personnels d'orientation**, au cours de la formation initiale, ainsi qu'en

formation continue, de façon à **approfondir et actualiser en permanence la connaissance concrète de leur environnement extérieur**. Par ailleurs, ces derniers devraient être renommés « conseillers d'orientation professionnelle et psychologues » (COP2), afin de souligner cette double dimension essentielle. »

<http://www.senat.fr/rap/r06-365-1/r06-365-11.pdf>

Source : *Rapport Sellier, juillet 2007. - 344 p. (2ème partie)*

« L'État doit définir une politique d'orientation tout au long de la vie qui ne distingue plus "orientation scolaire" et "orientation professionnelle". »

http://www.hce.education.fr/gallery_files/site/21/49.pdf

Source : *L'orientation scolaire. Haut conseil à l'éducation, 2008. - 40 p.*

« En organisant les rencontres, échanges, stages, conférences, visites de laboratoires et toutes autres actions susceptibles d'améliorer la connaissance réciproque des personnels de l'enseignement secondaire et supérieur ;

Donner aux personnels du lycée – professeurs, conseillers d'orientation, équipes éducatives – les moyens d'exercer leur mission d'orientation en améliorant, dans le cadre de leur formation initiale et continue, leur connaissance de l'enseignement supérieur et en mettant à leur disposition des informations détaillées sur les parcours de formation et l'insertion professionnelle de leurs anciens élèves. »

http://media.education.gouv.fr/file/Orientation/46/6/rapport-orientation-active-juillet-2009_66466.pdf

Source : *Renforcer l'orientation active. Pour une transition réussie du lycée vers l'enseignement supérieur, Bernard Saint-Girons, Délégué interministériel à l'orientation. Mai 2009. – 52 p.*

Rapprocher durablement l'université du marché du travail

« Désancrer l'orientation de la formation initiale et de la jeunesse »

« **Rapprocher durablement l'université du marché du travail**

Rendre obligatoire que tous les ans, une **séance du conseil d'administration de l'université soit consacrée exclusivement à l'emploi** et qu'à cette occasion l'université publie un rapport annuel sur ses activités en matière d'insertion professionnelle. »

« **Faire évoluer le système universitaire dans son ensemble**

Les conditions minimales du succès consistent à mobiliser plus de moyens et de les assortir de **véritables dispositifs d'évaluation**. Un plan sur plusieurs années est souhaitable (probablement cinq ans) car la mise en oeuvre efficace du rapprochement Université/Emploi ne peut probablement se faire que par la juxtaposition d'objectifs à long terme et d'évolutions programmées. »

Source : *De l'Université à l'Emploi. Rapport HETZEL, avril 2006. – 108 p.*

http://www.debat-universite-emploi.education.fr/fichiers_pdf/rapport_definitif.pdf

L'orientation active : axe structurant d'un cycle d'orientation vers les études supérieures

Bernard Saint-Girons, délégué interministériel à l'orientation, préconise dans son rapport d'étape d'« **affirmer l'orientation active comme un élément à part entière de la politique des universités** ». A travers ses 26 propositions, il propose de rendre l'orientation active « à la fois plus lisible et plus efficace, afin qu'elle devienne **l'axe structurant d'un véritable cycle d'orientation vers les études supérieures** ».

Engagée à titre expérimental en 2006-2007 à la suite du débat « Université-Emploi » et du **rapport Hetzel**, inscrite dans la loi du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités, **l'orientation active sera obligatoire** à compter de la rentrée 2010. Elle permet aux élèves « d'effectuer des **choix éclairés** au moment de s'inscrire dans une filière de l'enseignement supérieur ».

La création d'un portail unique de référence de l'orientation active - prévue pour le 1er trimestre 2009-2010 et opérationnel pour octobre-novembre 2010 - offrira un cadre de **cohérence aux différentes étapes du processus d'orientation** et aura vocation à intégrer les actuels sites d'information (www.etudiant.gouv.fr) et de pré-inscription (www.admission.post-bac).

http://media.education.gouv.fr/file/Orientation/46/6/rapport-orientation-active-juillet-2009_66466.pdf

Source : *Renforcer l'orientation active. Pour une transition réussie du lycée vers l'enseignement supérieur, rapport de Bernard Saint-Girons, Délégué interministériel à l'orientation. mai 2009. – 52 p.*

☛ **Pour en savoir plus sur l'orientation active :**

<http://www.education.gouv.fr/cid4717/orientation-active-pour-les-lyceens.html>

Favoriser l'acquisition de la capacité à s'orienter tout au long de la vie

« **L'orientation correspond de plus en plus à un processus continu** dans lequel certaines échéances ne sont que des étapes : les temps de formation alternent avec les temps d'activité professionnelle, les questions d'insertion professionnelle interfèrent de plus en plus tôt avec celles de scolarité »...

http://www.hce.education.fr/gallery_files/site/21/49.pdf

Source : *L'orientation scolaire., Haut conseil à l'éducation, 2008. - 40 p.*

La commission considère indispensable de **repenser la place et le temps de l'orientation dans le parcours des élèves** de manière à leur permettre d'aboutir et de **construire un projet d'orientation** en bénéficiant tout au long de ce parcours d'une **connaissance concrète des métiers, d'une information claire sur les débouchés des formations** et d'un **accompagnement organisé** pour les aider à donner un sens aux informations qui leur sont apportées, susciter l'envie, éveiller leurs appétences.

http://www.lagenerationactive.fr/files/LivreVertJeunesse_web0907.pdf

Source : *Reconnaître la valeur de la jeunesse, Livre Vert. Commission de concertation sur la politique de la jeunesse, juillet 2009. - 96 p.*

Associer les parents d'élèves à l'orientation

« **Mieux associer les parents d'élèves à l'orientation**, en partenariat avec les conseillers d'orientation et en présence des enfants, et développer l'aide à la parentalité.

Source : *Rapport d'activité 2007-2008, sur le thème « Orientation et insertion professionnelle : vers un rééquilibrage entre femmes et hommes dans tous les métiers. Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes. – 291 p. (2ème partie)*

La construction du projet personnel et professionnel de l'élève est un processus continu, qui doit se préparer le plus en amont possible, **en lien étroit avec sa famille**.

L'information sur les métiers, les différentes filières et leurs débouchés, y compris en termes de perspectives de carrière, doit être organisée en association étroite avec les parents « coconstructeurs » du projet de leur enfant, et avec la participation des représentants des milieux professionnels.

3.3 Une mise en cohérence, un constat partagé de tous

Un service public d'orientation

En 2004, le rapport **Chevreul** relevait (déjà) l'**absence de transparence et de cohérence** et dégagait des principes sur lesquels fonder un service public d'accueil, d'information et d'**orientation dans le cadre d'une « orientation tout au long de la vie »**

« il est important de mettre l'accent sur le **caractère de service d'intérêt général de l'orientation**, qui concourt, avec la formation et avec la VAE, au développement des compétences tout au long de la vie »

☛ Les modalités de réorganisation d'une AIO renouvelée :

Rendre lisible les services d'AIO

Grader le service selon l'intensité des besoins du public

Rendre l'information accessible (mise en ligne de banques de données)

Professionaliser les équipes autour d'une culture commune (compétences psychologiques, compétences analyse travail)

Favoriser la mise en réseau des acteurs (mutualiser les offres de services)

Animer les réseaux des acteurs et assurer une veille qualitative (coordination régionale, locale)

Développer des démarches qualité

La pertinence de l'espace régional est mise en avant : Service public régional de l'orientation, il est proposé un partage des rôles : services déconcentrés d'Etat et partenaires sociaux et il y aurait une contractualisation entre les acteurs des outils d'aide à la décision.

<http://www.cnfptlv.gouv.fr/telechargement/AIO.pdf>

Source : *Pour une politique régionale coordonnée d'accueil, d'information et d'orientation. Comité de Coordination des Programmes Régionaux d'Apprentissage et de formation professionnelle continue, 2004. – 37 p.*

Une agence pour unifier des fonctions transverses

En 2008, dans son introduction au diagnostic stratégique "France 2025", **Éric Besson** propose de « mener une étude sur l'opportunité d'une **agence chargée de l'orientation professionnelle et de l'évaluation des performances des formations** en termes d'accès à l'emploi, dont le champ de compétence couvrirait la formation initiale comme la formation continue". Le rapport déplore sans les nommer que "les différentes organisations contribuant à la formation des individus restent **bien trop cloisonnées**". Pour limiter ce phénomène, il recommande **d'unifier "les fonctions transverses que sont les fonctions de prospective sur les métiers, d'orientation et d'évaluation des résultats des formations en termes d'employabilité"**

<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/084000246/0000.pdf>

Source : France 2025 - Diagnostic stratégique : état des lieux 2008 - avril 2008. BESSON Eric. – 269 p.

☛ **Même constat dans le Rapport Anciaux :**
« mettre en cohérence, et de pouvoir aiguiller le citoyen vers eux à l'aide d'un service national aisément identifiable. »

http://www.assemblee-nationale.fr/13/rapports/r1700.asp#P329_24098

Source : Rapport Anciaux, 30 avril 2009

☛ **Et même constat pour le CNFPTLV :**
« nécessaire la recherche de cohérence et de coordination des politiques d'AIO ainsi que d'organisation de l'offre notamment au niveau régional, afin de la rendre lisible pour le public ».

http://www.cnfptlv.gouv.fr/IMG/pdf/contribution_CNFPTLV_au_GT_orientation.pdf

Source : Contribution du CNFPTLV à l'axe 4 : comment articuler le national et le régional, comment mettre en cohérence au niveau régional l'ensemble des acteurs de l'orientation des jeunes : mise en commun de ressources, offre de services, de conseil et d'accompagnement à l'orientation. Groupe de travail sur l'orientation, avril 2009. – 4 p.

Quelle structuration du service ?

« Il est des responsabilités que l'État ne doit pas déléguer et qui ne peuvent pas se morceler en initiatives régionales. Ainsi, on attend de l'État qu'il soit en mesure d'indiquer les grandes tendances de l'évolution quantitative des emplois par famille de métiers, par niveau de formation ; de faire connaître ces tendances aux citoyens par une communication appropriée, comme cela se fait déjà grâce à divers portails internet, tout en veillant à ce que chaque jeune dispose des informations élémentaires et que les familles soient mises sur un pied d'égalité face à cette information ; d'encourager la mobilité géographique sur le territoire et de la faciliter ; de vérifier qu'aucune formation débouchant sur une impasse professionnelle ne soit maintenue.

Parallèlement, les régions devraient prendre en charge les missions d'accueil et d'information des jeunes qui ont à s'orienter.

Aujourd'hui, l'accueil et l'information relatifs à l'orientation sont assurés par un grand nombre de structures.

Ces structures composent un ensemble hétérogène et complexe, et constituent formellement le réseau régional d'Accueil, d'Information et d'Orientation (AIO), copiloté par l'État et les régions et englobant l'orientation scolaire et l'insertion professionnelle. »

http://www.hce.education.fr/gallery_files/site/21/49.pdf

Source : *L'orientation scolaire. Haut conseil à l'éducation, 2008. - 40 p.*

Proximité et rassemblement

« **L'accueil, l'information et l'orientation forment un tout** qu'il serait nécessaire d'organiser en fonction de la nécessité de rendre le service disponible sur l'ensemble du territoire pour l'ensemble des publics. **La proximité et le rassemblement des moyens sont ici primordiaux.** Il conviendrait donc de **confier à la région une mission de coordination de l'ensemble des partenaires concernés.**

Construire la gouvernance par la territorialisation et la contractualisation :

- L'État : l'équité du système : une fonction régulatrice
- L'instance de concertation nationale : le CNFPTLV
- La région : la mise en cohérence
- L'instrument stratégique de programmation et d'engagement : le PRDFP »

<http://www.senat.fr/rap/r06-365-1/r06-365-11.pdf>

Source : Rapport Sellier. juillet 2007 . - 344 p. (2ème partie)

« **Organiser tous les étages d'un service public de l'orientation territorialisé (SPOT) qui ne soit plus une « sous-partie » de l'Éducation nationale**

☛ Quelques propositions du livre vert

- Proposition 8 : Au niveau national, partir de l'identification des services à fournir pour repenser l'architecture des opérateurs de l'orientation

- Proposition 9 : Créer une instance régionale de pilotage du service public de l'orientation territorialisé

- Proposition 10 : Garantir une organisation locale rendue lisible et visible pour les jeunes. »

http://www.lagenerationactive.fr/files/LivreVertJeunesse_web0907.pdf

Les outils régionaux de copilotage

Confier à la région, dans le cadre de l'élaboration du plan régional de développement des formations professionnelles (PRDFP), la coordination de l'ensemble des acteurs de l'accueil, de l'information et de l'orientation, y compris les CIO, qu'il convient de transférer à la région, afin de rendre le service accessible à l'ensemble des publics sur l'ensemble du territoire.

Source : Rapport Sellier, juillet 2007 - 344 p. (2ème partie)

<http://www.senat.fr/rap/r06-365-1/r06-365-11.pdf>

« **Tous les PRDF font de l'orientation et de l'information, une priorité majeure** pour permettre à tous les individus de maîtriser, construire et faire évoluer leur projet professionnel. **Pour améliorer l'orientation tout au long de la vie, ils insistent sur la mobilisation de tous les acteurs en développant qualitativement leur réseau régional d'AIO.**

Ces priorités concernant l'AIO se traduisent de différentes façons : donner naissance à une « **Charte de l'AIO** », se matérialiser par un lieu unique dédié à l'accueil, information, orientation .

La plupart des **Contrats d'objectifs territoriaux (COT)** traitent de l'accueil/ information/ orientation et bon nombre de Conseils régionaux ont inscrits dans leur PRDF la **volonté d'intégrer aux COT un objectif d'amélioration de l'information sur les métiers et une meilleure orientation.**

Les CCREFP n'ont pas de compétence explicite sur l'AIO. Cependant ils sont amenés à se préoccuper de cette question par le biais de l'avis qu'ils émettent sur le PRDF (Article L 214-13 du Code de l'Éducation) lequel définit les priorités relatives à l'AIO et par la consultation au sujet des COT (information sur leur mise en oeuvre et leur bilan).

http://www.cnfptlv.gouv.fr/IMG/pdf/contribution_CNFPTLV_au_GT_orientation.pdf

Source : Contribution du CNFPTLV à l'axe 4 : comment articuler le national et le régional, comment mettre en cohérence au niveau régional l'ensemble des acteurs de l'orientation des jeunes : mise en commun de ressources, offre de services, de conseil et d'accompagnement à l'orientation. Groupe de travail sur l'orientation, avril 2009. – 4 p.

Des initiatives régionales intéressantes

On assiste en région à l'organisation de l'offre autour de 3 fonctions :

- **construction et de mutualisation de l'information et mise à disposition des professionnels régionaux**
- **première information des publics**
- **orientation et éventuellement accompagnement des personnes**

Ce qui se traduit par des **interventions** et des **outils d'information** et d'orientation pour le grand public, des **plateformes téléphoniques**, des **centres de documentation et de ressources**, des sites Internet, une mise en réseau de l'ensemble des organismes d'information / orientation pour le public sur leurs territoires.

☛ **Certaines régions ont décidé de mettre en réseau l'ensemble des organismes d'information / orientation pour le public sur leurs territoires, souvent en prenant appui sur les CARIF : c'est le cas en Aquitaine (CAP METIERS), en Limousin (PRISME), dans le Centre (Réseau Etoile) et en Rhône-Alpes (PRAO : Pôle Régional de l'Orientation).**

Certaines régions ont opté pour un lieu unique dédié à l'accueil, information, orientation, qui constitue la forme la plus intégrée de mise en commun des 3 fonctions : C'est le cas des « Cités des métiers » comme à Paris, Actuellement celles-ci se

développent : Limoges, Nanterre,  Rouen⁵
<http://www.citedesmetiershautenormandie.fr> ont été récemment créées.

http://www.cnfptlv.gouv.fr/IMG/pdf/contribution_CNFPTLV_au_GT_orientation.pdf

Source : Contribution du CNFPTLV à l'axe 4 : comment articuler le national et le régional, comment mettre en cohérence au niveau régional l'ensemble des acteurs de l'orientation des jeunes : mise en commun de ressources, offre de services, de conseil et d'accompagnement à l'orientation. Groupe de travail sur l'orientation, avril 2009. – 4 p.

[sommaire](#)

Voir chapitre 6 : Illustrations en Haute-Normandie, 6.3 : cité des métiers

4 La qualité en orientation

Donner une information claire, une connaissance concrète des métiers et des débouchés, fournir un accompagnement « organisé ».

Une volonté de cohérence, de lisibilité est affirmée, les expérimentations régionales ou locales ayant pour but une «organisation intégrée de l'orientation scolaire et professionnelle » sont vivement encouragées.

Un souhait d'évaluation s'affirme qui vise à homogénéiser les pratiques, à structurer la profession et ainsi contribuer à une plus grande lisibilité du service.

La nécessité d'énoncer des objectifs s'impose : chartes, cahiers de charges ou labels peuvent y répondre.

4.1 Des objectifs à définir

Quels indicateurs ?

« Poser la question de la qualité, c'est poser au préalable une question plus générale d'évaluation. Les différents acteurs du système, **même s'ils collaborent dans de nombreux espaces ou projets, peuvent attendre de l'orientation des effets différents.** Ils peuvent poursuivre **des objectifs de différentes natures. Et donc évaluer selon des critères et des indicateurs différents (impact collectif dans le monde du travail, dimension individuelle).** »

Source : Accompagnement, orientation, mobilité professionnelle et insertion. Tome 2. l'essentiel n°2. avril 2009

Assurer l'évaluation de l'orientation active conçue comme un élément de la politique d'établissement du lycée et de l'université ; définir à cette fin une méthodologie et des indicateurs permettant **d'évaluer la qualité des prestations et de mesurer autant que possible l'influence respective des différents acteurs et/ou volets du dispositif** (information, conseil) en menant des enquêtes locales ou nationales sur les déterminants des choix de poursuite d'études.

Source : Renforcer l'orientation active. Pour une transition réussie du lycée vers l'enseignement supérieur, rapport de Bernard Saint-Girons, Délégué interministériel à l'orientation. mai 2009. – 52 p.

Bien voir de quel point de vue on se place

- « celui du bénéficiaire
- celui procédural ou organisationnel, institutionnel
- celui macro-économique
- **les pratiques d'orientation différent en fonction du statut, du public ce qui suppose que les modalités d'évaluation doivent différer aussi.**

Le but de l'évaluation est de rendre des comptes, homogénéiser des pratiques et structurer le champ de la « profession ».

Suivi de l'activité, suivi des usagers, suivi des résultats : placement dans l'emploi, révélateurs de la conception de l'orientation que peuvent avoir les financeurs.

Le couplage indicateurs : suivi de l'activité et suivi des résultats est nécessaire pour affiner.»

Source : Actualité de la formation Permanente n° 211, novembre-décembre 2007. - pp. 41-47

Les besoins d'orientation ne se résument pas au seul accès à l'information

« Diverses initiatives nationales et régionales, cherchent à **mieux garantir la qualité par la mise en oeuvre d'une politique cohérente d'orientation tout au long de la vie**. Ces démarches soulèvent cependant des questions qui font aujourd'hui débat : faut-il privilégier des normes de qualité transversales ou spécialisées par publics ? Doit-on décentraliser pour favoriser la proximité et quelles procédures d'évaluation adopter ?

(...) **Quels sont les objectifs à retenir pour l'évaluation** : la satisfaction des personnes, les conditions d'accès, l'efficacité du service ? A quel niveau décisionnel et par quel type de pilotage institutionnel doit-on évaluer la qualité de l'orientation : auto-évaluation, évaluation par les usagers, par les financeurs, etc. ? (...)

Cependant, Les **besoins en conseil et accompagnement personnalisés** – indispensables pour les personnes les moins autonomes face à l'information – continuent à nécessiter une **différenciation des services, adaptée à la diversité des publics**. »

Source : *Bref Cereq n° 264, mai 2009*

Qu'est-ce que la qualité en orientation ?

La qualité, c'est « l'ensemble des caractéristiques d'une entité qui lui confère l'aptitude à **satisfaire des besoins exprimés ou implicites** ». **Les normes, labels et certifications permettent d'organiser la mise en place d'une démarche qualité**. On peut également la définir comme une caractéristique d'un produit ou d'un service. **Elle peut être appréciée directement par la conformité à un standard (à définir donc) ou indirectement par l'appréciation du bénéficiaire ou encore par son impact**.

(...) **Le travail d'orientation est essentiellement une relation intersubjective** qui ne peut se réduire à l'application de procédures standardisées. Les effets produits ne sont donc pas directement liés aux méthodes ou techniques employées mais à une pluralité de facteurs interagissants.

Par ailleurs, **une démarche d'orientation est également un processus qui ne se réduit pas à une addition de démarches ou d'outils**.

La difficulté à identifier clairement les résultats obtenus « ce que produit le service ».

Un service dans lequel l'intersubjectivité et le relationnel sont essentiels. »

Source : *Accompagnement, orientation, mobilité professionnelle et insertion. Tome 2, essentiel n°2, avril 2009*

Principes d'organisation pouvant servir de critères « qualité »

« **Quelques principes d'organisation semblent émerger de ces exemples régionaux** et permettre à l'AIO de donner des résultats. Ils **pourraient constituer des critères de la labellisation** :

- **lisibilité** (un lieu unique qui soit visible par tous ceux qui cherchent leur voie)
- **accessibilité** (lieu ouvert indépendamment du statut de la personne)
- **diversité** (après un 1er accueil généraliste, orienter la personne vers des services plus spécialisés en fonction de ses besoins)
- **proximité** (organisé de façon à rendre un service au plus près des besoins)

- **neutralité** (un lieu déconnecté de l'offre de formation)
- **qualité** (des professionnels qualifiés, une méthodologie rigoureuse...) »

http://www.cnfptlv.gouv.fr/IMG/pdf/contribution_CNFP_TLV_au_GT_orientation.pdf

Source : Contribution du CNFPTLV à l'axe 4 : comment articuler le national et le régional, comment mettre en cohérence au niveau régional l'ensemble des acteurs de l'orientation des jeunes : mise en commun de ressources, offre de services, de conseil et d'accompagnement à l'orientation. Groupe de travail sur l'orientation, avril 2009. – 4 p.

4.2 Chartes, normes, labels

Les chartes, une clarification sur les engagements

Elles apportent une **clarification sur les engagements** pris sur un certain nombre de principes d'intervention ou de processus de travail. Elles donnent donc un **apport en terme de lisibilité**. Elles **facilitent aussi l'échange des professionnels** autour de la construction de repères collectifs facilitant une plus grande homogénéité des approches. Elles n'ont cependant **pas la valeur juridique** qui leur permette de constituer une véritable garantie.

✦ **Illustration en Lorraine**

« Permettre à chaque lorrain quel que soient son statut et son lieu d'habitation, de disposer d'un service d'accueil, d'information et d'orientation de qualité », tel est l'objectif de la **charte régionale des structures d'AIO** signée le 18 novembre 2009 à Metz.

« On **améliore le service rendu et on ne crée pas de nouvelle structure** (...)il ne s'agit pas de remplacer l'existant mais de créer de la valeur ajoutée **en incitant les 450 structures de l'AIO à travailler ensemble** »

Impulsé par la Région en partenariat avec la DRTEFP, le rectorat de Nancy-Metz, Pôle Emploi Lorraine, Amilor, l'AFPA et Inffolor, le projet entend répondre à un triple « **encouragement à la coordination** ». Premièrement, **au niveau européen par la résolution de novembre 2008 du Conseil de l'Union** qui invite les Etats membres à encourager la coordination et la coopération des différents acteurs aux niveaux national, régional et local pour « mieux inclure l'orientation tout au long de la vie dans les stratégies d'éducation et de formation tout au long de la vie » ; deuxièmement, **au niveau national dans le cadre de la loi d'octobre 2009** relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie et, troisièmement, au niveau régional pour répondre à un contexte économique particulièrement défavorable

Cette charte qui définit l'orientation à partir des travaux du PRDF 2004-2009 : « L'orientation est un processus continu d'appui aux personnes pour qu'elles élaborent et mettent en oeuvre leur projet personnel et professionnel en clarifiant leurs aspirations, motivations et leurs compétences par l'information

et le conseil sur les réalités de travail, l'évolution des métiers, des professions, du marché de l'emploi, des réalités économiques et de l'offre de formation ».

Elle pourrait à terme faire l'objet d'une « labellisation », ce sont d'ailleurs « les actions et non pas les structures » qui feront l'objet d'une évaluation annuelle conduite par le comité de pilotage.

Conclue par dix-sept signataires pour une durée de trois ans sur la période 2009-2012, cette charte, qui place la mutualisation et l'échange de bonnes pratiques au cœur de son ambition, a vocation à essaimer et, donc, à accueillir de nouveaux adhérents.

Source : Le quotidien de la formation n° , 19 novembre 2009

[http://www.ac-nancy-](http://www.ac-nancy-metz.fr/lio/v2008/docs/lio/charte_aio_lorraine_2009_2012.pdf)

[metz.fr/lio/v2008/docs/lio/charte_aio_lorraine_2009_2012.pdf](http://www.ac-nancy-metz.fr/lio/v2008/docs/lio/charte_aio_lorraine_2009_2012.pdf)

Les normes, une qualité constante de produits et services

En France, les normes AFNOR sont des **référentiels qui spécifient des caractéristiques de produits ou de services**. Elles ont pour fonction de garantir une **qualité constante aux produits et services** considérés. Dans le champ de la formation il existe actuellement six normes homologuées, tenant compte de toutes les obligations légales. Certaines concernent plus particulièrement le fournisseur et d'autres plus particulièrement le client.

☛ **Un groupe de travail Intercarif de 9 régions de France et les membres du réseau européen Euroguidance mènent actuellement une réflexion sur les normes de qualité en orientation, à travers des démarches certifiées dans les régions en Europe.**

Pour en savoir plus : www.matrixstandard.com

Source : Soléo n° 18, mai 2008. – p. 12

Les labels, une reconnaissance du professionnalisme des organismes

« Ils visent à attribuer une **reconnaissance à des organismes basés sur l'identification formalisée du professionnalisme, des compétences et de l'expérience de la structure** (dans la formation OPQF, ICPF....).

Dans chacun de ces choix, c'est la conformité à un standard, une référence qui est privilégiée. Même si nous pouvons en percevoir certaines limites (en terme de garanties), elles sont importantes car elles fournissent un cadre structurant, tant pour **l'usager que pour les professionnels**, limitant fortement les dérives possibles :

- Une **éthique claire** et affichée
- Un **multi partenariat** qui permet une réactivité dans la mise en œuvre du service
- Une **organisation et des moyens adaptés**
- Une **information structurée, exhaustive, accessible et actualisée** ».

Source : *Accompagnement, orientation, mobilité professionnelle et insertion. Tome 2. essentiel n°2. avril 2009*

« Une **démarche de labellisation** permettrait de garantir une certaine qualité des prestations mais aussi de donner **plus de visibilité** à l'offre d'orientation.

(...)

Le but est de réserver le futur label aux organismes capables d'assurer un service global d'orientation comprenant les quatre éléments essentiels que sont l'information sur les filières de formation, celle sur les débouchés professionnels, l'information qualitative et le conseil personnalisé.

Un service national de la première orientation doit être mis en place ; il ne peut être que gratuit, et donc public.

Cependant, des opérateurs privés peuvent, tout à fait, concourir à satisfaire le droit à l'orientation. Les opérateurs privés pourront donc continuer d'exercer leur activité comme ils l'entendent et, s'ils répondent aux critères fixés, demander à être labellisés. Le **paysage de l'orientation doit être rationalisé**. Pour qu'ils puissent répondre de manière adéquate aux besoins des personnes, les opérateurs doivent être incités à se regrouper. À cette fin, l'institution d'un **label exigeant, qui ne sera pas accordé automatiquement à tous les opérateurs actuels de l'orientation, est nécessaire**.

Conditionner la labellisation des organismes d'orientation aux critères suivants : la coordination avec le service de première orientation et le respect de standards de qualité. »

Source : *Rapport Cherpion n ° 1793, juillet 2009*

✦ **Avis de Jean-Marie Luttringer, directeur général de Circé consultants (Amnyos),**

« La déferlante de la labellisation dans le domaine de la formation et l'orientation professionnelle ne doit pas faire perdre de vue le respect des principes de concurrence, de transparence et de non-discrimination entre labellisateurs, financeurs et prestataires.

Même si elle ne reprend pas la terminologie de « labellisation », comme initialement préconisé dans le projet de loi, la loi du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle « confie au Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP) ainsi qu'au délégué interministériel à l'orientation (DIO) la mission de promouvoir des normes de qualité dans leurs champs respectifs de compétences », a noté l'expert.

Selon Jean-Marie Luttringer, la « vague de fond de labellisation » constatée aujourd'hui, notamment dans le champ de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle, « est pour partie le fait d'agents économiques désireux de promouvoir leurs produits et services mais également des pouvoirs publics qui s'inscrivent dans ce mouvement, réputé augmenter la productivité des services publics et la qualité des services rendus aux usagers ». Il est clair, a-t-il insisté, que « les usagers (salariés, ménages et entreprises) des prestations délivrées ne peuvent que tirer bénéfice de l'aide au choix que l'existence de prestations et prestataires labellisés leur propose face à une offre foisonnante. En il en va de même

pour les financeurs, tiers payants ou ménages, soucieux de l'efficacité des ressources allouées en contrepartie de services de qualité ».

Certes, la mise en place de procédures de **labellisation** qui a pour effet de « mieux **garantir le bon usage des ressources** », est donc de loin « préférable à l'encadrement administratif de l'activité économique de formation et des prestations associées ».

« la généralisation de ces procédures ne doit, cependant, pas avoir pour effet d'exclure du marché des prestataires qui n'auraient pas engagé cette démarche (volontaire) ou auxquels le label aurait été retiré ». S'il reconnaît que « les bénéfices attendus [des procédures de labellisation] sont incontestables », il estime qu'il **reste au plan juridique à « clarifier de nombreuses et cruciales questions que fait apparaître la rencontre entre le droit de la concurrence, dont la labellisation n'est qu'une expression procédurale et l'univers de l'orientation et de la formation professionnelle tout au long de la vie, trop habitué au confort de la réglementation administrative par voie de circulaire ».** Enfin, « et si, comme tout l'indique, un nouveau marché de la labellisation se crée, il faudra veiller au respect des principes de la concurrence, transparence, non-discrimination entre labellisateurs, financeurs et prestataires de services », a préconisé l'expert, selon qui, « la déferlante annoncée de la labellisation n'a donc pas fini de produire ses ondes de choc ! »

Source : LE QUOTIDIEN DE LA FORMATION, n° 1203, 30 novembre 2009., Knock Billy

✦ **Orientation : la labellisation en débat aux journées nationales de «Retravailler»**

- Intervenant dans le cadre des journées nationales de Retravailler (30 et 1er décembre 2009, Paris), Ivan Postel-Vinay, chef de la mission des politiques et de qualification à la DGEFP, invite l'association à « regarder de **près ce qui va être fait par le DIO en termes de normes relatives à la labellisation des organismes qui vont concourir au nouveau service public de l'orientation** ».

Soulignant les interrogations qui subsistent, Ivan Postel-Vinay évoque trois axes de réflexion. Premièrement : « **Qui va-t-on labelliser ?** Au fil des amendements parlementaires, ce ne sont plus des lieux mais des organismes ou des réseaux » qui sont visés. « Faudra-t-il être un organisme constitué juridiquement, un réseau, on ne sait pas encore et la réponse viendra dans le décret d'application ». Deuxièmement : « **Comment va-t-on labelliser ? Va-t-on mettre en place des commissions de labellisation nationales, régionales ?** Là

encore, on ne sait pas ». Enfin : « Qu'est-ce qui s'attache à cette labellisation ? Est-ce seulement un signe envoyé à l'utilisateur qui saura ainsi où trouver une orientation et information de premier niveau, cela reste à définir ».

Parmi les autres questions évoquées, celle du « **devenir des initiatives régionales** » qui se sont déjà penchées sur la question de la mise en réseau des structures de l'AIO est soulignée par Joseph Gauter, vice-président de Retravailler. **Les nouveaux contrats de plan régionaux de développement de la formation professionnelle peuvent être un cadre intéressant** pour « permettre aux partenaires de s'accorder et s'engager sur les objectifs et financements », répond Ivan Postel-Vinay.

Un positionnement sur lequel Michèle Boumendil, présidente de l'Union nationale, pointe **la future concurrence de nombreux acteurs, à commencer par les OPCA. D'où l'invitation à « penser des partenariats »**.

Source : LE QUOTIDIEN DE LA FORMATION, n° 1205 et 1204, 2 et 1er décembre 2009

<http://www.retravailler.org>

Apport respectif des labels Maison de l'emploi et Cité des métiers

Apports supplémentaires du label Maison de l'emploi	Critères communs aux 2 labels Maison de l'emploi/Cité des métiers	Apports supplémentaires du label Cité des métiers
Observatoire local	Accueil et orientation de tous les publics sortis du système scolaire dans un espace multipartenarial, d'accès libre et gratuit, offrant l'ensemble des services en matière d'insertion et d'évolution professionnelle	Pôles individuels préventifs : - orientation scolaire et professionnelle, formation initiale - reconversion, amélioration de la qualification, évolution professionnelle et VAE en direction de toute la population active (y compris les actifs occupés)
Suivi spécifique des chômeurs en difficulté		

Source : Actualité de la formation Permanente n°202, mai-juin 2006 . - pp. 19-22

Labellisation, référentiel, guide, calendrier pour améliorer la qualité en orientation : les projets DROA et AQOR

Présentation du projet AQOR : Amélioration de la Qualité en Orientation

Le projet vise à améliorer la qualité des systèmes, des pratiques professionnelles et des services d'orientation, au bénéfice des utilisateurs qui sont au coeur du

processus, en développant une culture commune des acteurs de l'orientation au sein des régions européennes.

Ce projet d'une durée de 2 ans de novembre 2007 à octobre 2009 comporte 3 actions principales :

1 Sensibiliser les professionnels des réseaux à la thématique « qualité de l'orientation ».

2 Construire des indicateurs de la qualité en orientation.

3 Mettre en place un mode de labellisation européen.

Quelle est son histoire ?

Le projet Leonardo DROA (Développement des Réseaux pour l'Orientation Active), conduit de 2003 à 2006 entre les « Quatre Moteurs pour l'Europe », a abouti à la rédaction d'un « Référentiel de l'Orientation des Quatre Moteurs pour l'Europe » qui contient une série de recommandations visant à améliorer la qualité de l'orientation.

Aujourd'hui, fortes de la dynamique enclenchée dans ce projet, trois des régions participantes (Catalogne, Lombardie et Rhône-Alpes) ont souhaité poursuivre le travail et concrétiser un développement de la qualité de l'orientation au sein de leurs réseaux. Elles ont élargi leur groupe à de nouveaux partenaires (Malopolska, Provence Alpes Côte d'Azur, Université Bretagne-Sud et Vénétie) afin de les faire profiter de leur expérience mais aussi de faire évoluer concrètement la qualité de l'orientation.

Pourquoi construire des indicateurs de la qualité ?

Les indicateurs sont la preuve que quelque chose se fait, se réalise dans la structure. Ils peuvent prendre plusieurs formes (par exemple numérique, descriptive ou la combinaison des deux). Ils peuvent être utilisés comme base pour aider à détecter les changements, l'amélioration. Ils peuvent servir de comparaison de résultats par rapport aux services rendus et aux pratiques.

Quels sont les principes d'élaboration des indicateurs de la qualité ?

- Ils précisent des résultats à atteindre
- Ils doivent être des éléments facilement observables et mesurables
- Ils sont liés aux outils de référence européens communs
- Ils constituent :

des références de qualité communes à un réseau de l'orientation identifié des points de repères significatifs et adaptés pour/et par les réseaux locaux une base de questions pragmatiques que peuvent se poser les professionnels de l'orientation.

www.agor.droa-eu.org

☛ Pour en savoir plus : Aqor, un projet pour améliorer la qualité de l'orientation en Europe, L'INFFO FLASH n° 747, 1er au 15 juin 2009. – p. 13

☛ Dans le cadre du projet européen Aqor, un guide des indicateurs a été mis au point, il regroupe des indicateurs de qualité de l'orientation mis au point par un groupe de travail sur les principes de délivrance des services, sur la politique et la planification, les services rendus aux usagers.

📖 Guide des indicateurs. – 24 p.

http://www.prao.org/servlet/com.univ.collaboratif.utils.LectureFichiergw?ID_FICHIER=5047

☛ Voir sur le site www.agor.droa-eu.org, onglet : les indicateurs de la qualité en orientation.

Pour inciter les professionnels de l'orientation à améliorer la qualité de leur organisation et du service rendu, le Pôle emploi Rhône-Alpes de l'orientation (PRAO www.prao.org) met à leur disposition un calendrier qui leur rappellera, mois après mois, de grands principes devant guider leur action en les exhortant « jour après jour, améliorons la qualité de l'orientation ! ».

Ce document émane du Guide des indicateurs (cité ci-dessus) que l'organisme a mis au point dans le cadre du projet européen.

☛ *Pour tout renseignement contacter le PRAO, Aline Grimand : 04 72 59 48 85.
Source : Le Quotidien de la formation, 5 janvier 2010*

4.3 Redéfinir la fonction de conseil en orientation

Clarifier les missions des conseillers d'orientation

« Il y a constat d'un décalage entre ce que devrait être le métier de conseiller d'orientation et la façon dont ce conseil est aujourd'hui exercé.

La priorité devrait être d'élaborer un **référentiel de compétences** qui, s'appuyant sur une **vision claire des missions**, définirait la fonction de conseil en orientation scolaire et professionnelle, et le ou les profils pour l'exercer. Cette fonction demande une spécialisation au moyen d'une **formation adaptée, qui ne soit pas exclusivement ni même principalement axée sur la psychologie. Les conseillers en orientation auraient ainsi des profils divers et des conditions de travail adaptées à ces profils.** »

http://www.hce.education.fr/gallery_files/site/21/49.pdf

Source : *L'orientation scolaire, Haut conseil à l'éducation, 2008. - 40 p.*

« Par ailleurs, le nombre de missions confiées aux conseillers d'orientation psychologues n'a cessé d'augmenter, sans que ces missions soient suffisamment hiérarchisées. Il convient **d'indiquer clairement quelles sont les missions prioritaires qui leur sont assignées** ».

http://www.coe.gouv.fr/download.php?file_url=IMG/pdf/propositions_COE_orientation_-_20-01-09-3.pdf

Source : *L'orientation scolaire et professionnelle des jeunes, Propositions du Conseil d'Orientation pour l'Emploi. COE, 20 janvier 2009. - 13 p.*

Relancer le recrutement des conseillers d'orientation

« Aujourd'hui, le **nombre de conseillers d'orientation n'apparaît pas suffisant** pour qu'ils puissent mener à bien leurs missions dans de bonnes conditions.

http://www.coe.gouv.fr/download.php?file_url=IMG/pdf/propositions_COE_orientation_-_20-01-09-3.pdf

Source : *L'orientation scolaire et professionnelle des jeunes, Propositions du Conseil d'Orientation pour l'Emploi. COE, 20 janvier 2009. - 13 p.*

Revoir le recrutement et la formation des conseillers d'orientation-psychologues

« Revoir le recrutement et la formation des conseillers d'orientation-psychologues, en s'interrogeant sur l'adéquation entre une formation axée sur la psychologie et la perception des réalités de l'emploi.

Mieux associer les parents d'élèves. »

<http://www.senat.fr/rap/r07-404/r07-4041.pdf>

Source : Rapport d'activité 2007-2008, sur le thème « Orientation et insertion professionnelle : vers un rééquilibrage entre femmes et hommes dans tous les métiers. Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes. – 291 p. (2ème partie)

Depuis 1991, tous les conseillers d'orientation recrutés par l'éducation nationale doivent être obligatoirement détenteurs d'une licence de psychologie. Si une **formation en psychologie** est indispensable pour exercer la fonction de conseil en orientation, **une telle exigence a conduit à limiter exagérément la diversité des profils** des conseillers d'orientation. **Il convient donc d'ouvrir le recrutement des conseillers d'orientation à d'autres profils. économistes, pédagogues, professionnels ayant une expérience de l'entreprise.**

Si une telle option était retenue, il conviendrait de revoir, en concertation avec les associations de professionnels, **la formation des conseillers d'orientation, en dosant les différentes composantes de la formation** (psychologie, connaissance des métiers et des voies de formation, connaissance du fonctionnement de l'économie, etc.) en fonction de leur parcours initial. »

http://www.coe.gouv.fr/download.php?file_url=IMG/pdf/propositions_COE_orientation_-_20-01-09-3.pdf

Source : L'orientation scolaire et professionnelle des jeunes , Propositions du Conseil d'Orientation pour l'Emploi. COE, 20 janvier 2009. – 13 p.

«L'**orientation des adultes**, quelle que soit leur situation d'activité, **suppose** de pouvoir accéder à des **professionnels détenant de multiples compétences relatives à l'évaluation des personnes, une connaissance de l'évolution des marchés et des métiers** régionaux ou nationaux ; elle suppose aussi un référent unique et une mutualisation des compétences, des informations et des bases de données. (...); le fait est aussi que l'offre d'orientation professionnelle est peu lisible pour les utilisateurs. »

Source : Rapport Cherpion n ° 1793, juillet 2009

[sommaire](#)

5 Un droit à l'orientation

La loi n° 2009-1437 du 24 novembre 2009, relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie, a été publiée au Journal officiel du 25 novembre 2009⁶.

Parallèlement, le rapport Guégot⁷ remis au Premier ministre le 19 janvier 2010, émet des préconisations afin de construire un service public de l'orientation lisible.

5.1 Les avancées de la loi

Elle **renforce l'accès de tous** à l'orientation en facilitant la **lisibilité** du système et en améliorant la qualité et la coordination.

« La loi identifie pour la première fois un service public autonome. Elle s'inscrit ainsi pleinement dans la logique à l'oeuvre dans les autres pays de l'Union européenne.

La loi a défini trois niveaux de service public : d'abord l'information et ensuite le conseil personnalisé, qui seront assurés par le service public de l'orientation, enfin, l'accompagnement individuel, qui restera de la compétence des réseaux et intervenants aujourd'hui en place »

Source : Développement de l'orientation professionnelle tout au long de la vie, Rapport GUEGOT, 8 décembre 2009

Modification du code du travail pour tenir compte d'un nouveau « droit à l'information, à l'orientation et à la qualification professionnelle.

La loi dans le titre 1er crée un **droit à l'orientation**, organise un **service public de l'orientation tout au long de la vie**⁸ qui se trouve sous l'autorité du **délégué à l'information et l'orientation (DIO)**. Ce service de première information sera dématérialisé, gratuit et accessible à tous ; son **financement** pourra être abondé par le Fond Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels (**FPSP**)⁹

Des normes qualités seront définies par le **délégué à l'information et l'orientation après avis du CNFPTLV**.

La loi donne au **CNFPTLV des compétences élargies** notamment sur la mission d'évaluation.

Fin de la vision segmentée de l'orientation

Avant tout, **le droit à l'orientation s'inscrit dans la durée** ; la vision segmentée de l'orientation disparaît pour une orientation « tout au long de la vie » qui constitue un facteur de sécurisation des parcours.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021312490>

Développement de l'orientation professionnelle tout au long de la vie, 8 décembre 2009. – 96 p. (voir chapitre 7, Ressources)

art. L. 6111-3

Le CNFPTLV a émis un avis favorable au projet de décret relatif au fonctionnement du fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSP), celui-ci peut contribuer au financement du service visé au premier alinéa de l'article L6111-4 du code du travail créé par la loi n° 2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie.

Article L6123-1, Article L6123-2

La loi réaffirme 4 outils d'accompagnement et d'orientation pour les actifs et on parle désormais de passeport **orientation/formation** :

- l'entretien professionnel
- le bilan d'étape professionnel
- le bilan de compétences
- le passeport orientation et formation

✎ Illustration

- Création d'un passeport « orientation / formation » article 12 (Le passeport d'orientation et de formation ne pourra être exigé par l'employeur, le passeport étant la propriété du salarié qui est libre de le remplir ou non.

- Expérimentation d'un livret de compétences pour les élèves des premier et second degrés

L'expérimentation d'un livret de compétences, partant de l'évaluation de l'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences défini à l'article L. 122-1-1 du code de l'éducation, est engagée pour les élèves des premier et second degrés, jusqu'au 31 décembre 2012, dans les établissements d'enseignement volontaires désignés par arrêté conjoint des ministres chargés de l'éducation nationale et de la jeunesse.

Tout ou partie des élèves de ces établissements se voient remettre un livret de compétences afin, tout au long de leur parcours, d'enregistrer les compétences acquises au titre du socle commun susmentionné, de valoriser leurs capacités, leurs aptitudes et leurs acquis dans le champ de l'éducation formelle et informelle, ainsi que leurs engagements dans des activités associatives, sportives et culturelles. Le livret retrace les expériences de découverte du monde professionnel de l'élève et ses souhaits en matière d'orientation.

L'expérimentation vise également à apprécier la manière dont il est tenu compte du livret de compétences dans les décisions d'orientation des élèves.

Lorsque l'élève entre dans la vie active, il peut, s'il le souhaite, intégrer les éléments du livret de compétences au passeport orientation et formation prévu à l'article L. 6315-2 du code du travail.

Le Gouvernement remet au Parlement, au plus tard le 30 septembre 2012, un rapport d'évaluation de la présente expérimentation.

<http://www.education.gouv.fr/cid50137/mene0901112c.html>

<http://eduscol.education.fr/cid50182/livret-competences.html>

Un droit à l'orientation garanti par :

- **la mise en place d'une plateforme d'information et de conseil de premier niveau** destinée à aiguiller l'utilisateur vers l'organisme susceptible de lui rendre le service le plus pertinent,
- **des convergences méthodologiques** pour contribuer à la transparence et la pertinence des informations.

Les notions de lisibilité/visibilité et de qualité des services d'orientation sont affirmées et impactent les modalités de recrutement et de formation des conseillers d'orientation.

☛ L'article L. 313-1 du code de l'éducation est complété par l'alinéa suivant :
« Les conseillers d'orientation psychologues exerçant dans les établissements d'enseignement du second degré et les centres visés à l'article L. 313-4 sont recrutés dans des conditions définies par décret. Leur formation initiale leur assure une connaissance étendue des filières de formation, du monde économique, de l'entreprise, des dispositifs de qualification, des métiers et des compétences qui sont nécessaires à leur exercice. Ils sont tenus d'actualiser régulièrement leurs connaissances au cours de leur carrière. »

Modalités d'organisation du service public

☛ **Article L6111-3**
Créé par la Loi n°2009-1437 du 24 novembre 2009 - art. 4 (V)
« Toute personne dispose du droit à être informée, conseillée et accompagnée en matière d'orientation professionnelle, au titre du droit à l'éducation garanti à chacun par l'article L. 111-1 du code de l'éducation.

Le service public de l'orientation tout au long de la vie est organisé pour garantir à toute personne l'accès à une information gratuite, complète et objective sur les métiers, les formations, les certifications, les débouchés et les niveaux de rémunération, ainsi que l'accès à des services de conseil et d'accompagnement en orientation de qualité et organisés en réseaux. »

A partir de l'existant, un nouveau service dématérialisé d'information pour tous les publics doit être créé.

Le délégué doit mener la **concertation pour définir des critères de références en matière de qualité** pour l'ensemble du service public d'orientation.

☛ **D'après Jean-Claude Carle**, sénateur UMP de Haute-Savoie, une bonne coordination des acteurs passe par la création d'un service public de l'orientation et de la formation « **s'appuyer sur ce qui existe**. Il ne faut pas fusionner, mais au contraire, **respecter les différentes cultures, celle du Centre Inffo, celles de l'Onisep, du CIDJ.** » Ce qui a été signifié en rattachant le DIO au Premier ministre.

Source : L'inffo formation n° 757, 1er au 15 décembre 2009. p. 2

☛ **D'après Jean-Marie Lenzi de la Délégation interministérielle à l'orientation**, (intervenant lors des 8èmes rencontres du FFFOD) quelques questions se posent : « **Les coûts seront « très élevés »** et n'aideront pas à réduire la facture de l'orientation, prévient-il. De même pour la mise en œuvre de services internet : « Si l'on assume l'objectif d'une première information qui passe aussi par internet, il faudra des **investissements financiers logiciels conséquents** ». mêmes **besoins d'anticipation en termes de qualité** : il faut penser dès à présent qu'« un service dématérialisé a incontestablement le besoin de passer le témoin à des services de proximité, ce qui pose la question des protocoles **de mise à jour et de fiabilité de l'information transmise** »

« la loi est prudente, observe-t-il. Elle n'évoque plus la fusion des débats parlementaires et à l'évidence, on tiendra compte de l'existant : il s'agit de rapprochement et non pas de fusion ». **Un existant dont il faudra aussi « bien tenir compte »** en matière de plateformes téléphoniques. « **Que fera-t-on de la plateforme de l'Onisep et des plateformes régionales ?** » Jean-Marie Lenzi **souligne l'impact à venir du virage technologique de l'orientation** : « les gens qui se coupent des TIC se coupent aussi des services de l'orientation, il faudra bien voir comment on raccroche ces personnes ». Source : Le quotidien de la formation, 15/01/2010

Le rôle du délégué interministériel à l'orientation

Il est chargé de **proposer les priorités de la politique nationale d'information et d'orientation scolaire et professionnelle, d'établir les normes de qualité** pour l'exercice de la mission de service public d'information et d'orientation, **d'évaluer** les politiques nationales et régionales d'information et d'orientation scolaire et professionnelle.

Il doit présenter au premier ministre **avant le 1er juillet 2010 un plan de coordination** au niveau national et régional, remis au Parlement et rendu public.

Il doit examiner les conditions de réalisation du rapprochement de l'Onisep, du Centre Inffo et du Centre Information Jeunesse.

La délégation est un lieu d'analyse, de proposition et de suivi dont le but est de faire évoluer les pratiques et **d'identifier les priorités**.

« Pour l'exercice de ses missions, il dispose des services et organismes placés sous l'autorité des ministres chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de l'emploi, de la formation professionnelle et de la jeunesse. »

Source : Article 3, section 2 du Titre 1er

➤ **D'après Françoise Guégot, députée UMP de Seine-Maritime, chargée du rapport sur l'orientation**, « la loi apporte une **nouvelle lisibilité en matière de repérage des réseaux** » et se félicite qu'un pilote du système ait été désigné « il y aura une **coordination grâce au nouveau délégué à l'information et à l'orientation** » « dorénavant, rien ne peut se faire sans lui ». Selon elle, « pour une meilleure répartition à l'échelle des territoires, c'est bien la Région qui est la plus pertinente, mais l'Etat doit insuffler une véritable politique publique ».

Source : L'inffo formation n° 757, 1er au 15 décembre 2009. p. 2

➤ **L'État doit donner l'exemple d'une réflexion et d'une action dépassant les clivages** entre ministères (entre les ministères de l'Emploi et de l'Éducation nationale par exemple). **La délégation interministérielle à l'orientation traduit cette volonté.**

Source : Haut conseil à l'éducation

5.2 Confirmation avec le rapport Guégot

Selon le rapport, «**les avancées de la loi s'inscrivent pleinement dans le cadre des réformes de l'orientation déjà mises en œuvre à l'étranger.** »

Le rapport vise à concrétiser le droit à l'orientation : différencier offre de services en fonction des besoins des bénéficiaires, ne pas ajouter à la complexité de l'existant, ne pas rompre les dynamiques existantes.

Quatre axes

Les propositions du rapport sont élaborées selon 4 axes :

- assurer la continuité orientation-formation-emploi, depuis l'école et tout au long de la vie ;
- doter les différents orienteurs d'un langage commun pour faciliter leur montée en compétences ;
- définir des modalités de mise en place du service public d'orientation (SPO) ;
- faire émerger une politique forte de l'orientation.

La politique d'orientation devra pouvoir être mise en œuvre par un Délégué à l'information et à l'orientation (DIO) disposant de "l'expérience, du poids et de l'autorité politique lui permettant notamment de transcender les divergences interministérielles et de surmonter les frictions institutionnelles que les réformes à venir risquent de susciter. La désignation d'une personnalité politique reconnue pour mettre en œuvre les réformes – en tant que Délégué à l'information et à l'orientation ou à la tête d'un portefeuille ministériel chargé spécifiquement de la politique de l'orientation - permettrait en outre d'incarner aux yeux de nos concitoyens la politique de l'orientation et les ambitions dont elle est porteuse".
Françoise Guégot annonce sa nomination à la fin du premier trimestre 2010.

Par ailleurs, le rapport propose que le Conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie (CNFPTLV) devienne le Conseil national de l'orientation et de la formation professionnelle tout au long de la vie (**CNOFPTLV**).

Source : le quotidien de la formation du 20/01/2010

Assurer la continuité orientation-formation-emploi

Le rapprochement école/monde travail est un enjeu clef pour la construction d'une Orientation Tout au Long de la Vie.

Le rapport préconise de **renforcer l'éducation à l'orientation**, de rapprocher les enseignants du monde du travail mais aussi les entreprises. « Mais le renforcement des liens entre l'Ecole et le monde du travail ne peut pas reposer uniquement sur l'institution scolaire. **L'enjeu partagé que représente l'efficacité de l'éducation à l'orientation pour l'ensemble des intervenants implique de leur part également une participation engagée** », « la mobilisation et l'implication systématique des acteurs extérieurs susceptibles d'enrichir l'ouverture sur le monde du travail (anciens élèves, parents d'élèves, associations ou entreprises à proximité des établissements, autres services publics), afin de faire profiter de leur expérience à l'établissement ou aux élèves plus jeunes, sur le modèle des associations d'anciens élèves, ou du parrainage, en valorisant ces actions dans le cadre du **livret de compétences** (Descoings, 2009). »

➤ **Livret de compétences, stage découverte, tutorat : des outils à mobiliser :**

« Faire du **livret de compétences** la clef de voûte de l'apprentissage de l'orientation par les élèves. A ce stade, cet axe ne concerne que les établissements expérimentaux, mais à l'issue de son **évaluation en 2012**, ce dispositif devrait faire l'objet d'une généralisation »

« l'article 33 de la loi relative à l'orientation et à la formation professionnelle met en place une expérimentation dont le succès constitue un enjeu important. Ses dispositions prévoient la prise en charge au titre des dépenses obligatoires de formation professionnelle d'une partie de la rémunération des salariés assurant le tutorat des jeunes de moins de vingt-six ans, stagiaires dans l'entreprise. La mobilisation des entreprises, qui dépendra nécessairement au moins partiellement du quantum de la prise en charge, constituera donc un élément clef pour évaluer l'expérimentation. Sous réserve **d'évaluer le dispositif** et de veiller à la qualité du **tutorat, sa généralisation devrait à terme être envisagée.**»

➤ **Stages en entreprise : « Il est possible d'intégrer cette obligation dans la réforme de la formation des maîtres »**

« **Les maquettes des concours** peuvent évoluer car rien n'est jamais irréversible. Il est donc possible techniquement et à court terme d'intégrer cette obligation de stages en entreprise dans la formation des enseignants. D'ailleurs, Luc Chatel n'est pas contre cette idée de stages ».

Les stages obligatoires en entreprise ne remettent aucunement en question la formation spécifique propre au métier d'enseignant. En ce qui concerne la formation continue, on peut imaginer 10 à 20 heures par an ou quinze jours tous les deux ans d'immersion dans le monde de l'entreprise. Le professeur ne doit pas forcément raisonner en termes d'application de sa discipline lors de ce stage. Mais il doit avoir à l'esprit que son influence sur le choix d'orientation de ses élèves est énorme. Ainsi, **sa connaissance du monde professionnel lui permettra d'être plus à même de parler d'un univers qu'il ne connaît pas directement** ».

Connaître les taux de réussite et débouchés des filières contribueraient à la transparence et cohérence de l'offre de formation d'où parallèlement l'invitation à la **construction d'une méthodologie pour l'évaluation et la prospective par les Oref et observatoire de branche.**

« L'orientation, c'est aussi une meilleure adéquation entre formation et débouchés. Tout comme les universités sont désormais contraintes d'afficher leur taux de réussite et d'insertion professionnelle, je demande que toutes les formations y soient également tenues ».

Source : Dépêche AEF n° 126047, 20/01/2010

Doter les différents orienteurs d'un langage commun

Ces lieux d'échanges sur les pratiques professionnelles devront être mis en place à tous les **niveaux : local, régional et national**, même si la Région semble la plus indiquée pour organiser ce dispositif. Il existe un seul lieu de ce type en France : le Pôle Rhône-Alpes Orientation (PRAO) mis en place par le **Carif-Oref**.

Ces lieux d'échange permettraient de :

- **mettre en place des référents** au sein de chaque réseau
- **organiser des échanges** et séminaires à périodicité régulière entre les différents réseaux et leurs orienteurs
- **organiser une offre de formation conjointe à destination des orienteurs**
- **animer** ou appuyer des projets communs

Le Délégué à l'Information et à l'Orientation semble être la personne la plus indiquée pour coordonner la création de ces lieux d'échanges qui pourraient être portés par les **Carif-Oref**, les administrations de l'Etat si ce lieu est créé dans le cadre d'un partenariat, ou les structures partenariales dédiées à l'orientation (associations ou groupement d'intérêt public).

Source : Le quotidien de la formation n° 1233, 20/01/2010

La création d'un référentiel aboutira à une cartographie des actions et des pratiques. Il pourra être utilisé par chaque réseau, pour analyser la nature des actions qu'il organise. Les réseaux devraient y recenser les moyens consacrés (financiers, humains, outils) aux différentes actions référencées pour se positionner par rapport aux autres prestataires. De **ce référentiel des prestations découlera un référentiel des compétences en matière d'orientation** qui sera créé par les différents réseaux **sous l'égide du DIO.**

S'appuyant toujours sur le **Pôle Rhône-Alpes Orientation PRAO**, le rapport Guégot souligne que le travail sur **un référentiel commun a facilité le dialogue entre les réseaux** qui ont ainsi créé plusieurs actions conjointes pour les bénéficiaires de l'orientation : la construction d'un objectif professionnel, la vérification de l'adéquation entre l'individu et le projet ou la prescription d'action.

Source : le quotidien de la formation n° 1233,20/01/2010

Le langage commun, permis par les deux outils présentés ci-dessus, devra être complété par "une professionnalisation accrue et conjointes des acteurs de l'orientation" indique le rapport Guégot qui **adapte les politiques d'orientation à échelle internationale à la situation française.**

➤ **Créer une filière d'excellence**

Le rapport Guégot préconise ainsi de **généraliser l'obligation de connaissance des filières et du monde de l'entreprise à l'ensemble des orienteurs,**

« Dans certains organismes d'orientation, les conseillers sont des salariés précaires, certains sont en CDD ou peu qualifiés. L'idée, c'est de les **faire monter en compétences.** Dans mon rapport, je propose de **créer une filière d'excellence qui permettrait de construire ces métiers de l'orientation, comme au Royaume-Uni.** Être psychologue ne suffit pas, il faut connaître le monde du travail. (..) »

Source : AEF n° 126091, 20/01/2010

« Il faut absolument **professionnaliser les orienteurs** : en **formation initiale**, on peut créer une filière d'excellence au niveau Master qui ne serait pas simplement polarisée par la psychologie. Pour la **formation continue**, nous devons favoriser les **lieux d'échanges** afin que les COP puissent partager leurs expériences, construire des référentiels de bonnes pratiques.

En ce qui **concerne les conseillers d'orientation psychologue de l'éducation nationale**, leur rôle d'accompagnement des élèves reste essentiel: il s'agit d'une mission très clairement inscrite dans **le code de l'éducation**.

Je pense, enfin, que pour favoriser la liaison entre l'école et monde du travail, il est évident que les conseillers d'orientation doivent travailler en lien avec le futur SPO ».

Source : AEF n° 126047, 20/01/2010

➤ **Stage découverte**

L'objectif serait d'acquérir des éléments théoriques (institutions et pratiques de l'orientation, filières de formations, métiers, emploi) et des **connaissances pratiques** qui pourraient être acquises par "la participation à des stages de découverte ou des séjours plus longs, soit sur des lieux de formation, soit en entreprise, soit au sein d'administrations, mais aussi par des rencontres régulières avec les entreprises et les formateurs" précise le rapport.

➤ **Intensifier la recherche sur le champ de l'orientation**

En outre, "**la recherche sur le champ des politiques de l'orientation** (coût, résultats, identification des bénéficiaires) qui se situe à la croisée des chemins entre les recherches sur la politique de l'emploi et de la formation professionnelle et les politiques d'éducation, devrait être intensifiée" souligne le rapport.

➤ **Offre de formation à destination des orienteurs**

Toujours dans le cadre de la professionnalisation des orienteurs, le rapport Guégot préconise le **développement d'une offre de formation à destination des orienteurs**, qui pourrait être **coordonnée par le DIO**. Le but serait de **définir un tronc commun de prestations de formations**.

➤ **Favoriser les mobilités professionnelles**

Enfin, le rapport souhaite **favoriser les mobilités professionnelles entre les services publics de l'emploi, de la formation et de l'orientation afin de permettre une ouverture vers des connaissances et métiers proches**.

Source : le quotidien de la formation n° 1233, 20/01/2010

Définir des modalités de mise en place du service public d'orientation (SPO)

Les 3 niveaux du SPO

➤ Le site Internet : premier outil d'aide à la décision

Le site Internet, qui devra fédérer les informations (prospectives, sur les débouchés offerts selon les formations et les bassins d'emploi) des autres sites des orienteurs tout en s'adaptant à son utilisateur, devra être conçu avant tout comme **un premier outil d'aide à la décision**. D'un point de vue institutionnel, même si d'autres scénarios sont possibles (création d'une Agence, gestion directe par l'Etat), le recours à des marchés permettant aux acteurs ayant déjà une expérience dans le champ de l'information dématérialisée de devenir des prestataires du nouveau service public de l'orientation devrait être la meilleure solution pour construire cette offre de service.

Ce site permettra également d'établir une **cartographie des formations**. Il ne faut pas se cantonner à faire un site de présentation. Nous devons mettre en place **un système d'aide à la décision**. Le site internet donnera la **possibilité à son utilisateur de se questionner sur ses compétences et d'étudier les directions dans lesquelles il peut s'orienter**. Avec son outil de géolocalisation, l'Onisep a déjà bien travaillé en ce sens.

Son coût est évalué entre 3 à 7 millions d'euros.

➤ La plateforme téléphonique : premier conseil d'accueil personnalisé

La **plateforme téléphonique** devra quant à elle être capable de répondre à un **premier conseil non approfondi** et de fournir des informations concrètes en tenant compte des **données régionales et locales** (offres de formation, réseaux et leur répartition à proximité de la personne concernée). Même démarche pour la mise en oeuvre : ne pas repartir de zéro et s'appuyer sur l'existant. "Cela permettra de prendre en compte ce qui existe déjà : il s'agit de faire primer la performance plutôt que les questions institutionnelles", commente Françoise Guégot. Et elle cite par exemple les plateformes téléphoniques de l'Onisep "qui connaissent une montée en puissance très forte".

➤ L'accueil physique : conseil personnalisé

Des structures existantes comme les CIO, Pôle Emploi, les missions locales, seront **labellisées si elles répondent à un certain nombre de normes de qualité** entrant dans le cadre de la labellisation. Elles pourront alors participer au SPO. Il y en aura **environ deux par département**.

Sources : le quotidien de la formation n° 1233, 20/01/2010 ; AEF n° 126047, 20/01/2010

La question de savoir si c'est un réseau dans son ensemble qui est labellisé ou si cette procédure est faite site par site devra être tranchée, note le rapport.

Cependant, il relève que si "les deux réseaux dont la mission de service public comporte déjà une mission d'orientation (les CIO et les sites de Pôle Emploi) auraient vocation à être « labellisés » dans leur ensemble, le niveau d'exigence incite plutôt à une labellisation site par site, "plus réaliste".

Concernant l'accueil et le conseil personnalisé, au sein d'organismes labellisés prévus par la loi sur l'orientation et la formation, "ils sont fondés sur la participation des différents réseaux et non sur la constitution d'un réseau supplémentaire. J'ai proposé, précise la députée (Seine-Maritime, UMP), que les services de l'Etat en région en association avec d'autres partenaires assurent cette labellisation. **Le SPO doit se faire avec l'ensemble des acteurs concernés, insiste-t-elle, l'Etat, les Régions et les partenaires sociaux**". Sur les critères de labellisation, Françoise Guégot cite en particulier "la gratuité, la contribution à un diagnostic territorial et les échanges sur les pratiques professionnelles".

- **Seraient exclus du service public de l'orientation labellisée**, "pour des raisons d'objectivité et d'exhaustivité de l'information", les réseaux "qui organisent ou financent des formations et ont construit des réseaux d'orientation" [comme les Fongecif,], "les organismes de formation qui n'appartiennent pas au service public de l'éducation dans ses missions non concurrentielles" et "les organismes de formation ou des réseaux assurant au sein de la même entité juridique orientation et formation". Cependant, ces organismes, quand ils ont créé une offre d'orientation, "pourraient continuer à la proposer, mais en dehors du service public".

Les critères de labellisation

Les critères définis par la loi devront être complétés par d'autres normes. Les réseaux et organismes souhaitant participer au service public devraient notamment :

- **assurer la gratuité** des prestations définies par la loi, y compris celle de conseil personnalisé ;
- **contribuer à l'élaboration d'un diagnostic territorial sur l'orientation**, en relation avec l'ensemble des acteurs de l'orientation ;
- **participer à des échanges et à l'animation** sur les pratiques professionnelles ;
- **assurer la professionnalisation de leurs conseillers**
- mettre en place un **système d'évaluation** propre au service public de l'orientation et à ses participants ;
- organiser très rapidement la **mise en place d'un système de comptabilité analytique** permettant de distinguer les coûts de fonctionnement et de participation au service public labellisé des autres frais de l'organisme ;
- **assurer l'anonymat** dans l'accès aux prestations et la confidentialité dans l'accès au service.
- **partager ses informations et banques de données** sur les métiers, compétences, qualifications et formations avec les autres membres labellisés du service public de l'orientation.

à terme, si c'est l'option de l'agrément site par site qui est prise, disposer obligatoirement d'un dispositif d'évaluation y compris pour les sites non labellisés de son réseau.

- **La participation au service public labellisé devra s'accompagner d'une identité visuelle claire** et faire l'objet, tout comme le service public de l'information dématérialisée, d'une communication afin d'assurer sa notoriété.

Source : *Le quotidien de la formation* n° 1233, 20/01/2010

Incitation à la labellisation

La labellisation des participants au nouveau service public de l'orientation devra être « incitative ». Pour cela, « **plusieurs leviers seront nécessaires** :

- **la mobilisation des opérateurs sous tutelle disposant des réseaux les plus développés** (CIO, sites de Pôle emploi en particulier, dans un premier temps), afin qu'ils entrent dans le nouveau service public de l'orientation ». **Il semble que les structures appartenant à des réseaux publics devraient montrer l'exemple**, et intégrer la première vague des points d'entrée labellisés.
- Devrait également être utilisée, **la fixation du niveau de financement des réseaux publics d'orientation** (après un délai de latence bref mais permettant aux acteurs de s'y préparer) en fonction de leur participation au service public de l'orientation labellisé. La mise en place de **financements spécifiques pour l'animation et la capitalisation des bonnes pratiques** au sein du service public de l'orientation labellisé pourrait contribuer à son attractivité.
- Enfin, **la mise à disposition d'une « boîte à outils »** (version professionnelle du site internet, modules de formation, applications de suivi des bénéficiaires, etc.) liée à la participation au service public de l'orientation labellisé « devrait permettre de gagner les orienteurs, sur le terrain, à l'idée qu'il y a intérêt à participer au label, par-delà les éventuelles réticences institutionnelles ».

Source : AEF n° 126010, 19/01/2010

Qui labellisera les structures d'orientation ?

J'ai proposé que ce soit **l'État, en région, qui labellise les structures d'orientation qui composeront le futur SPO**. Pour celles qui ne reçoivent pas de label, elles pourront continuer, malgré tout, à exercer des prestations d'orientation mais elles ne feront pas partie du service public.

La labellisation devra répondre à certain nombre de critères intégrant l'évaluation des dispositifs : des incitations financières seront nécessaires. Je propose par ailleurs **d'ajouter l'orientation au CNFPTLV** (Conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie) qui deviendrait donc le **CNOFPTLV**.

Source : AEF n° 126091, 20/01/2010

☛ **D'après Olivier Las Vergnas**, secrétaire général du réseau des Cités des Métiers et délégué à l'insertion, la formation et l'activité professionnelles d'Universcience : « *Le décret d'application doit favoriser la convergence vers des plateformes type Cité des métiers* »

Alors que le rapport Guégot donne une certaine primauté aux CIO et au réseau Pôle Emploi en matière de service public d'orientation (SPO) labellisé, Olivier Las Vergnas, précise son interprétation de l'article 4 de la loi du 24 novembre 2009.

*« La seule solution, c'est qu'il y ait **deux niveaux complémentaires dans la labellisation** », affirme-t-il : un*

premier qui prenne en compte l'existant, un second réservé aux plateformes communes d'information et d'orientation réellement tout public. « Il faut bien évidemment prendre en compte les CIO et Pôle Emploi dans le cadre du service public de l'orientation, **mais il ne faudrait surtout pas se contenter d'une interprétation minimaliste de l'article 4 de la loi** : le décret d'application doit les inciter, à chaque fois que c'est possible, à converger vers des plateformes communes de type Cité des métiers ; **ce qu'il faudrait labelliser au second niveau, c'est la volonté de convergence** ».

À chaque fois que c'est possible, « **il faut que soit réalisée dans chaque Région une analyse sur la possibilité de créer une plateforme type Cité des métiers**, bien sûr en tenant compte des contraintes immobilières et des densités de population ». Et d'expliquer, « c'est d'ailleurs bien ce qui est inscrit dans la **proposition 9 du livre vert de Martin Hirsch** qui prévoit un service public de **l'orientation territorialisé** ». Et d'insister : « CIO et Pôle Emploi doivent contribuer à augmenter le nombre de plateformes communes type Cité des métiers, (...) les seules qui correspondent exactement aux critères du SPO évoqué à l'article 4 ; **il ne suffit pas d'élargir le service à tous les publics, il faut aussi s'organiser sur une base territoriale, région par région** ».

Revenant par ailleurs sur la question de la **gratuité** évoquée par le rapport Guégot, Olivier Las Vergnas s'inscrit pleinement dans le principe d'une gratuité totale : « le texte de la loi, en son article 4, présente une ambiguïté en ce qu'il ne prévoit la gratuité que pour le service dématérialisé et ne dit rien en ce qui concerne le conseil personnalisé en face à face », regrette-t-il. « À mon sens, **c'est l'ensemble du service public d'orientation qui doit être gratuit** ».

Concernant le souhait du rapport Guégot d'exclure du service public labellisé les réseaux « qui organisent ou financent des formations », Olivier Las Vergnas tempère : « tout dépend s'il va y avoir ou non des moyens nouveaux pour l'orientation ; sans ressources complémentaires, on ne pourra pas appliquer facilement des règles vertueuses qui séparent strictement orientation, formation et financement ».

Enfin, le secrétaire général du réseau Cité des métiers se déclare « **très satisfait** » de la position du rapport Guégot sur l'anonymat, à savoir « un système mixte : anonymat dans le rapport à l'orienteur, mais tout en ayant en entrant dans le service et avant ce contact avec l'orienteur, laissé quelques données indispensables au suivi et à l'évaluation, mais qui restent confidentielles ». Et de commenter : « **la loi a été conçue sur le concept d'un droit à l'orientation** ;

l'évaluation du système, c'est avant tout la satisfaction des personnes qui ont exercé ce droit », conclut-il.

Source : Le quotidien de la formation n° 1237, 26/01/2010

☛ ***D'après le Snes-FSU, le rapport Guégot réduit les COP à des « orienteurs »,***

Le rapport Guégot sur l'orientation, « le 14ème en cinq années », « fait un pas de plus dans l'instrumentalisation de l'orientation scolaire et professionnelle par les politiques de l'emploi », dénonce le Snes-FSU dans un communiqué du 25 janvier 2010.

Le Snes-FSU estime que ce rapport refuse de « reconnaître que les adolescents ne sont pas des adultes en miniature ». « Le recours au vieux mythe de l'adéquation entre formation et emploi a pour fonction de légitimer le regroupement du service public d'orientation de l'Éducation Nationale avec le Pôle emploi et la remise en cause de la formation des conseillers d'orientation-psychologue, pourtant de haut niveau, mais jugée trop éloignée des attentes des entreprises », ajoute le communiqué.

Le syndicat déplore l'utilisation du terme « orienteurs » pour qualifier les différents personnels chargés de l'orientation, y voyant une « tentative d'assujettissement exclusif de la formation à l'insertion professionnelle ». « Loin de viser le développement maximal de la personnalité, l'accès aux savoirs et la réussite, les 'orienteurs' que madame Guégot voudrait mettre en place, seraient avant tout des prescripteurs d'orientation en fonction des places disponibles ou des emplois locaux. »

En outre, « le rapport propose une transformation radicale des missions du réseau des Centres d'information et d'orientation (CIO), sommés d'entrer dans le service public d'orientation tout au long de la vie, sous peine de se voir 'couper les vivres' », poursuit le Snes. Les COP « ne pourr[ont] évidemment pas absorber ces nouvelles tâches en direction des adultes sans délaisser le travail en direction des élèves et des étudiants ». Le Snes rappelle par ailleurs que les COP sont d'ores et déjà « asphyxiés, par le non remplacement de cinq départs en retraite sur six ».

Source : AEF n° 126262, 25/01/2010

Faire émerger une politique forte de l'orientation

« L'orientation, qui précède la formation, est un facteur clef de sa réussite et de l'insertion sur le marché du travail. Elle exige un fort degré de coordination et de

coopération entre les réseaux. Cette exigence touche tant l'information utilisée par les réseaux que l'acte d'orientation lui-même »

Source : Développement de l'orientation professionnelle tout au long de la vie, Rapport Guégot, 8 décembre 2009

« **La politique de l'orientation ne peut pas à elle seule résoudre toutes les difficultés de l'insertion professionnelle ou du retour à l'emploi** », estime Françoise Guégot. Afin de rapprocher l'école et le monde du travail, « la loi relative à l'orientation et à la formation professionnelle a prévu un **dispositif dont l'importance est considérable pour la mobilisation des entreprises et des salariés** ». Il s'agit de la possibilité de prise en charge au titre de « la formation professionnelle d'une partie de la rémunération des salariés qui accompagnent des stagiaires de moins de 26 ans au sein des entreprises dans le cadre du **tutorat** ». Une attention particulière devra être apportée à ce dispositif, notamment afin que le niveau de prise en charge défini lors de la phase d'expérimentation reste incitatif, même s'il conviendra d'être vigilant sur la qualité de l'accompagnement qui sera ainsi offert aux jeunes.

Par ailleurs, afin **d'améliorer la qualité de l'offre de formation et sa cohérence** avec les demandes de l'économie, « l'établissement d'un **diagnostic partagé** semble indispensable ». Mené au niveau national, il devrait faire ensuite l'objet d'un plan d'action pour **atténuer les écarts les plus criants entre les formations et les débouchés**.

« **Une volonté politique forte sera indispensable** »

« Cette nouvelle politique en matière d'orientation constituera pour de nombreux intervenants un **bouleversement profond** », estime Françoise Guégot. « **Sa mise en œuvre exigera des adaptations importantes et la construction de coordinations encore peu répandues.** » Le déploiement d'une véritable politique de l'orientation « ne pourra se faire sans s'incarner dans une personnalité disposant de **l'autorité politique indispensable pour fédérer autour d'elle des institutions, ministères et partenaires dont les logiques n'ont pas toujours par le passé été convergentes** », conclut Françoise Guégot, précisant ainsi ses attentes au sujet du futur **délégué interministériel**.

Source : AEF n° 126010, 19/01/2010

5.3 Mise en place du système d'orientation

Le système d'orientation opérationnel au plus tard en 2012

Le rapport Guégot prévoit un **calendrier "serré"**. Au **plus tard d'ici à 2012**, **l'ensemble du système prévu par la loi devrait être mis en place et fonctionner**. "Dans le cas contraire, c'est la fusion des différents réseaux et opérateurs au sein d'un opérateur unique chargé de l'orientation qui devrait être engagé", préviennent les auteurs.

Le calendrier suivant est envisagé :

- **un calendrier des principales étapes de la réforme à la fin du premier semestre 2010 ;**

- une première version du site Internet en ligne au début du second semestre 2010 ;
 - la définition des critères pour participer au service public de l'orientation labellisée au second semestre 2010 ;
 - la mise en place d'au moins deux sites labellisés par département (dont un CIO et un site de Pôle Emploi) d'ici fin 2010 et d'au moins de 3 à 5 d'ici à la fin de l'année 2011 ;
 - le rapprochement du CIDJ, du Centre Inffo et de l'Onisep d'ici à la fin de l'année 2010 ;
 - une information par téléphone au premier semestre de l'année 2011.
- Source : le quotidien de la formation n° 1233, 20/01/2010

Le cahier des charges définissant le service public de l'orientation dématérialisé de l'orientation devrait être établi à la fin du mois de mars. Un appel d'offre sera ensuite lancé pour un marché public.

Orientation : François Fillon lance une mission interministérielle, deux groupes de travail et un comité de coordination

Conformément aux préconisations du rapport de Françoise Guégot, le Premier ministre lance une mission interministérielle.

Il s'agit de **définir, "dans un objectif de meilleure organisation de l'offre publique et avant la fin du mois de mars, le cahier des charges du service dématérialisé de première information et de premier conseil en orientation, accessible par Internet et par téléphone, gratuit et ouvert à tous les publics, tel que prévu par la loi"**.

Dès la fin du mois de janvier, deux groupes de travail (établissements d'enseignement ; autres acteurs) seront constitués et **coordonnés par le délégué interministériel à l'orientation**, afin d'examiner les conditions de mise en œuvre d'une démarche qualité pour tous les services de conseil et d'accompagnement en orientation, quelle que soit leur structure juridique. Travaux aboutis pour fin avril 2010

Sur la base de ces premiers travaux, un comité de coordination de la réforme de l'orientation sera mis en place au cours du printemps pour associer l'ensemble des parties intéressées à la mise en œuvre de cette réforme de l'orientation. Ces mesures ont été annoncées après que Françoise Guégot, députée de Seine-Maritime ait remis son rapport sur le "Développement de l'orientation professionnelle tout au long de la vie" au Premier ministre.

[sommaire](#)

6 Illustrations en Haute-Normandie

Les articles suivants présentent les pratiques d'orientation en Haute-Normandie dans les CIO, les Missions locales et PAIO et à la Cité des métiers. Ils illustrent les réflexions et constats répertoriés tout au long des pages de ce dossier et témoignent par leurs pratiques d'une réelle mobilisation sur le terrain pour faire que « l'orientation tout au long de la vie » soit beaucoup plus qu'un concept.

6.1 Service académique d'information et d'orientation (SAIO)

Article de Sylvie Hurel, directrice adjointe du SAIO

La loi du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie rappelle dans son article 4 que « toute personne dispose du droit à être informée, conseillée et accompagnée en matière d'orientation professionnelle, au titre du droit à l'éducation garanti à chacun par l'article L. 111-1 du code de l'éducation ».

Ce droit élargit et prolonge le droit à l'information et à l'orientation des élèves déjà présent dans le système scolaire (cf décret n° 91- 290 du 29 mars 1991).

Pour répondre aux besoins d'information et d'aide à l'orientation, les CIO collaborent étroitement avec les chefs d'établissement pour l'élaboration du projet d'orientation intégré au projet d'établissement.

A cette fin de nombreuses actions d'information sont développées allant de l'information individuelle de l'élève à des informations plus collectives en classe ou dans des forums locaux ou régionaux.

Ces actions d'information tournent autour de 2 axes majeurs :

- ❖ **l'information sur les formations** : Journées Portes Ouvertes de l'Université, Forum de la Pointe de Caux, Forum Dieppe- Neufchâtel, Rouen, Eure....
- ❖ **L'information sur les métiers et leurs débouchés** : ex Forum régional des Métiers, forum de métiers en collège...

Elles peuvent aussi s'effectuer grâce à la participation aux actions de partenaires extérieurs : Cité des Métiers, Nuits de l'orientation des CCI...

Toutefois l'information des élèves, pour prendre sens, doit s'inscrire dans un travail sur la durée, **d'accompagnement du projet personnel** tout au long de la scolarité et même au delà.

Ce travail a été initialisé dès 1980 par différentes actions en classe ou dans l'établissement afin d'élargir les représentations sur les professions et d'accompagner les élèves dans la maturation de leur projet (en s'appuyant sur une meilleure connaissance de soi, intérêts, compétences, ...).

Cette démarche s'est ensuite enrichie de la réflexion sur les compétences de base nécessaires pour acquérir la capacité à s'orienter tout au long de la vie, selon les **directives européennes**.

La mise en place en France du socle commun de connaissances et de compétences (loi d'avril 2005 puis décret du 11 juillet 2006) contribue à répondre à cet objectif,

notamment à travers la 7ème compétence « l'autonomie et l'initiative » en lien direct avec le parcours au collège.

A la rentrée scolaire 2009, les **Parcours de Découverte des Métiers et des Formations** se sont généralisés par circulaire, dans tous les établissements du collège au lycée.

De la 5ème à la terminale, les équipes éducatives avec l'aide et l'expertise des Conseillers d'Orientation Psychologues élaborent des projets d'actions pédagogiques cohérents d'un cycle à l'autre. Ceci doit permettre aux élèves, en fonction de la classe où ils sont, d'acquérir des connaissances, des capacités et des attitudes à travers des actions d'apprentissage reposant sur chacun des enseignants dans sa classe et sa discipline, ainsi que sur l'activité spécifique des professeurs principaux.

Pour y parvenir, la **contribution coordonnée de nombreux acteurs** est nécessaire : représentants du monde professionnel et de l'emploi, du monde de la formation, acteurs spécialisés de l'orientation (COP, Onisep).

Trois dimensions sont constitutives de la capacité à s'orienter :

- ❖ la connaissance de l'environnement économique (découverte des métiers)
- ❖ la connaissance des systèmes d'éducation (découverte des formations)
- ❖ la capacité à s'auto-évaluer (connaissance de soi).

Le parcours scolaire de l'élève est ponctué de **temps forts** tels que :

- ❖ la séquence d'observation en milieu professionnel obligatoire en classe de 3ème
- ❖ la journée dans un établissement de formation pour se familiariser avec les différentes voies de formation en classe de 4ème et en 1ère
- ❖ les entretiens personnalisés d'orientation avec le professeur principal et dans la mesure du possible le COP et les parents en classe de 3ème, 1ère année de CAP et 2nde professionnelle, en 1ère et en terminale de lycée.
- ❖ l'orientation active en classe de terminale pour aider aux choix de formation dans l'enseignement supérieur.

A chaque niveau du parcours scolaire des activités dominantes sont proposées :

- ❖ en 5ème, la découverte des métiers
- ❖ en 4ème, les voies de formation
- ❖ en 3ème, préparer l'après 3ème mais aussi approfondir ses connaissances grâce à l'enseignement de découverte professionnelle.
- ❖ en 2nde GT et 2nde professionnelle, rechercher et organiser l'information utile du lycée à l'après-bac
- ❖ en 1ère GT et professionnelle, se projeter vers le post-bac
- ❖ en terminale, finaliser ses choix.

Dans l'académie de Rouen, les établissements scolaires ont bénéficié d'un accompagnement important en terme de **formation** pour favoriser la construction des parcours de découverte dès 2005 (DP3).

Le Rectorat/SAIO et la nouvelle loi relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie :

Depuis, une **journée académique** a eu lieu le 24 novembre 2009 à la préfecture de Région. Présidée par Madame le Recteur et sous l'égide de M. Saint-Girons, **Délégué Interministériel à l'Orientation**, elle a réuni plus de 150 chefs d'établissements de l'Académie et une quarantaine de chefs d'entreprises ou responsables de branches qui ont pu découvrir à travers le témoignage de certains d'entre eux, les expériences déjà mises en œuvre en collège et en lycée, dans le cadre des liaisons inter-cycles entre lycées et enseignement supérieur ainsi que des actions de partenariat avec les branches professionnelles.

Par ailleurs, des actions de formations en bassin vont se dérouler en janvier 2010 pour 320 enseignants de tous les établissements du secondaire.

Ces formations auront pour principal objectif d'apporter une méthodologie de construction de projet du PDMF en insistant plus particulièrement sur la nécessité d'une cohérence des actions entreprises tout au long des parcours d'élève et au sein de chaque bassin.

Les actions ainsi mises en place donneront lieu à des recherches et travaux de la part des élèves qui pourront être capitalisés dans un « **passport orientation formation** ». Celui-ci prendra la forme d'un passeport numérique de l'ONISEP. Ce passeport accompagne l'élève dès la classe de 5ème jusqu'en terminale.

Il peut aussi être un outil d'évaluation du socle commun de connaissances et de compétences (en particulier la 6ème « compétences sociales et civiques » et la 7ème « autonomie et initiative »).

Cet outil est expérimenté dans 15 établissements de l'académie de Rouen et sera généralisé dans tous les établissements dans les deux années à venir.

En conclusion, c'est bien la **construction de l'autonomie** qui est visée et l'exercice individuel d'une liberté de choix.

Il s'agit dès la formation initiale de favoriser l'acquisition, pour le jeune, **de la capacité à s'orienter** tout au long de sa vie d'adulte, personnelle et professionnelle.

@ Sites Éducation Nationale utiles :

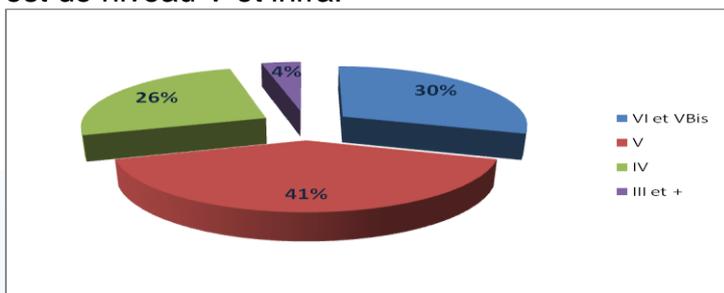
- ☛ **Site ONISEP** www.onisep.fr
Présentation du passport orientation formation
www.onisep.fr/equipeseucatives/webclasseur
- ☛ **Site académique** www.ac-rouen.fr
- ☛ **Découverte professionnelle** <http://3dp.ac-rouen.fr>
- ☛ **Égalité des genres** <http://www.egalite-filles-garcons.ac-rouen.fr>
- ☛ **Post bac Guide** : www.admission-postbac.fr
- ☛ **Universités**
Le Havre : www.univ-lehavre.fr
Rouen : www.univ-rouen.fr
- ☛ **CIO** <http://cio.ac-rouen.fr>
- ☛ **Site ressource national** www.eduscol.education.fr/orientation

6.2 Missions locales

Article de Sylvie Sainte-Marie, animatrice régionale des Missions locales et PAIO

En Haute Normandie, les Missions Locales et PAIO sont au nombre de 13 et couvrent l'ensemble du territoire de la région.

Chaque année, elles accueillent et accompagnent plus de 38 000 jeunes dont 70% est de niveau V et infra.



❖ Des jeunes aux caractéristiques particulières :

Compte tenu des caractéristiques des jeunes accompagnés, **les problématiques en matière d'orientation sont nombreuses et variées :**

Tout d'abord, on observe que près d'un tiers des jeunes qui vient s'inscrire pour la première fois n'exprime **aucun souhait professionnel** lors de cette inscription.

Très souvent, les jeunes qui arrivent à la ML ont été **orientés par défaut**. La problématique de l'orientation n'a souvent pas été investie (ou investie négativement quand il s'agissait de situation d'échec).

Les jeunes ont très peu souvent eu l'occasion d'être réellement mis en situation de choisir, de se responsabiliser, d'être acteurs de cette orientation. Ils sont le plus souvent restés dans une **attitude passive**, qu'il faudra modifier.

On sait qu'ils ont un **accès difficile à l'information**. En effet, ils ne sont pas de « bons » lecteurs, ils se trouvent parfois en situation d'isolement (zones rurales), ou sont sous équipés et/ou peu rompus aux nouvelles technologies pour un usage d'information.

Par ailleurs, souvent issus de milieux sociaux défavorisés, ils **n'ont pas eu la chance de rencontrer dans leur environnement proche un spectre large de métiers possibles**. Il s'ensuit un **choix de métiers très restreint** (90% des souhaits se retrouvent sur moins de 10 filières professionnelles), des **choix très stéréotypés**, des **représentations sexuées des métiers** encore très marquées, une **auto limitation prégnante** (« c'est pas pour moi »).

❖ Un accompagnement adapté :

Plus de 30% des propositions de service rendus par les conseillers des ML et PAIO se font sur le champ de l'orientation et de la formation (83000 propositions en 2008).

Dans le cadre de l'accompagnement individualisé, les conseillers veillent à travailler avec les jeunes à la **construction progressive** de leur projet professionnel, travail délicat qui doit intégrer les difficultés évoquées précédemment.

Il convient par exemple de **privilégier les actions concrètes et les acquis d'expériences** : visites, immersions en entreprises, rencontres avec des professionnels, et de les multiplier pour ouvrir le champ des possibilités.

Les conseillers veillent à mettre les jeunes dans une **démarche projet**, où les jeunes sont acteurs, en intégrant l'environnement dans lequel ils évoluent, dans un dialogue entre projet professionnel et projet de vie (jeunes adultes en construction).

Les conseillers offrent un accompagnement adapté aux jeunes, notamment pour les moins autonomes d'entre eux pour **rétablir l'égal accès à l'information** (adaptation du vocabulaire, formation aux NTIC, identification des sources, accompagnement physique...)

Ils doivent également « rassembler » des compétences et connaissances très souvent « morcelées », issues d'expériences courtes ou très courtes, d'habiletés particulières non repérées comme telles par le jeune (pertinence des plate formes de vocation), de formations non menées à leur terme (formation initiale ou formation professionnelle), pour **amener le jeune à en prendre conscience et à se construire une carte de compétences** qui prendra progressivement des contours plus précis.

Enfin, parce que les ML et PAIO ont vocation à amener les jeunes vers une **insertion professionnelle durable**, les conseillers doivent négocier entre le **choix vocationnel des jeunes et la réalité du marché du travail local et régional** : respecter, donner les moyens de choisir (informations, mises en situation, aide à la formulation), accompagner les jeunes dans leur évolution (accompagner le choix, rechercher les passerelles).

Ils assurent, sur toute la durée du parcours, une **mission d'intermédiation** avec les employeurs de manière à **faciliter l'accès à l'entreprise** (découverte, validation de projet) et l'accès à l'emploi.

❖ **Des outils concrets** :

Les conseillers mobilisent dans ce travail d'accompagnement des outils ou mesures internes au réseau comme les **Période en Milieu Professionnel (PMP)**, les visites d'entreprises, les modules d'élargissement des choix professionnels, le parrainage des jeunes, la rencontre avec des employeurs.

Ils recourent également aux outils des partenaires comme les **Evaluations en Milieu de travail et les plates formes de vocation de Pôle Emploi**, les **prestations d'appui à la définition du projet réalisées par l'AFPA**, ou les **animations mises en place par la Cité des métiers**.

Les ML et PAIO mobilisent les actions du PRFP du Conseil Régional, notamment, le champ de l'orientation, les actions de développement du projet et les bilans jeunes.

Enfin elles **travaillent avec les organisations professionnelles via les contrats d'objectifs**, ou via, par exemple, les accords régionaux négociés par la DRDFE pour l'élargissement des choix professionnels des femmes (transport et logistique, Bâtiment travaux publics), ou des partenariats spécifiques (opérations « un jeune un métier » avec la CAPEB).

Pour les jeunes qui sortent de l'école, un travail d'articulation ancien existe entre le réseau des ML et PAIO et les CIO et **Missions d'insertion de l'Education Nationale**. Ce partenariat vise à être en mesure de proposer à tout jeune qui sort de l'école une solution adaptée à sa demande et à sa situation.

Ce travail donne lieu actuellement à une expérimentation régionale financée par les fonds du Haut commissariat à la jeunesse et portée par la ML de l'agglomération de Rouen et le rectorat (SAIO).

☛ **Quelques chiffres :**

Plus de 600 prestations individuelles d'orientation de type bilans jeunes du CR, ENCG, ECCP

Environ 2000 jeunes qui bénéficient d'un appui à la définition du projet professionnel de l'AFPA

Environ 2000 bénéficiant de Périodes en Milieu Professionnel

Plus de 1000 jeunes orientés vers les Plates formes de vocation.

6600 entrées en formation, dont 3200 sur des actions de définition de projet.

Les ML et PAIO et la nouvelle loi relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie :

Membres du service public de l'emploi, très impliquées dans l'information et l'orientation des jeunes qu'elles accompagnent, support pour 6 d'entre elles de Point relais conseil pour la VAE, les ML et PAIO auront à cœur de jouer un rôle central dans ce qui sera défini comme le service public de l'orientation.

Au plan national, l'Association Nationale des directeurs de Missions Locales (ANDML) a déjà consacré ses journées professionnelles 2009 à la question de l'orientation : « piloter le processus Orientation ».

Au plan régional, pour 2010, l'Association Régionale des ML et PAIO (ARML) a fait de cette thématique un axe prioritaire et travaillera dans deux directions :

- ❖ le positionnement stratégique des ML et PAIO sur le champ de l'orientation, notamment en regard de la loi (rôle, missions, partenariats)
- ❖ les choix en matière de formation et d'outillage des conseillers et conseillères du réseau.

Cette loi doit être pour les ML et PAIO l'occasion de réaffirmer leurs missions d'information et d'orientation. Elle sera prétexte à mieux structurer le processus orientation au sein des organisations, renforcer la professionnalisation des salariés et densifier les partenariats.

6.3 Cité des métiers

Article de Caroline Reignoux-Duboc, directrice de la Cité des Métiers (2006-2009)¹⁰

Ouverte en novembre 2006, la Cité des Métiers de Haute-Normandie est le produit d'un important travail partenarial conduit au niveau régional et qui a associé dès 2003 les principaux réseaux et acteurs régionaux de l'accueil, de l'information et de l'orientation (Région de Haute-Normandie, Préfecture de Région Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt, Académie de Rouen, Communauté de l'Agglomération Rouennaise, AFPA, Pôle Emploi, réseau des Chambres de Commerce et d'Industrie, de métiers et de l'Artisanat, d'Agriculture,

¹⁰ Elle a été remplacée en janvier 2010 par Denis Hébert

réseau des PAIO et missions locales, Centre Régional Information Jeunesse de Haute-Normandie, ONISEP...).

Ses principes de fonctionnement sont les suivants : elle offre à tout public :

- ❖ un premier niveau d'information et de conseil
- ❖ sur les métiers, les formations, aussi bien initiales que continues, l'emploi, la création/reprise d'activité et l'évolution de la vie professionnelle
- ❖ à travers le conseil, des ressources documentaires, des rencontres avec des professionnels métiers, des ateliers...
- ❖ dans un cadre multi partenarial

☛ **Sa mission première porte sur l'information et le conseil sur les métiers, les formations, l'emploi, la création... à l'intention du grand public et sur l'ensemble du territoire haut-normand.**

Plusieurs moyens d'action sont déployés, représentant environ 47 800 prestations depuis 2006 :

Pour découvrir les métiers

- ❖ des animations de découverte des métiers à l'échelle régionale (métiers de la chimie en mars prochain, du tourisme au printemps et de l'énergie à l'automne)
- ❖ des rendez-vous réguliers avec des professionnels, les rencontres métiers mensuelles (bâtiment, communication & médias, hôtellerie & restauration, industrie agro-alimentaire, santé, transport & logistique, santé & social, informatique, ressources humaines...)

Des ateliers et des accueils de groupes pour s'informer sur les dispositifs de formation, appréhender la création d'entreprise, et découvrir les outils pour connaître les métiers.

Un nouvel outil depuis janvier 2009, www.citedesmetiershautenormandie.fr : le portail Internet régional et partenarial d'information sur les métiers, les formations, l'emploi, la création/reprise d'entreprise, et l'évolution de la vie professionnelle, comportant notamment plus de 400 fiches métiers, 160 vidéos métiers, un annuaire des formations initiales et continues, des informations de premier niveau sur les dispositifs de formation, l'évolution de la vie professionnelle et la création/reprise d'activité...et développé en partenariat étroit avec le CREFOR. Il compte plus de 165 000 connexions depuis janvier 2009.

La visioconférence pour faciliter à distance l'accès à des conférences et des interviews de professionnels, sur les métiers.

☛ **La Cité des Métiers a pour autre mission de fédérer en région les nombreux partenaires concernés par l'accueil, l'information et l'orientation, de développer leur mise en réseau et leurs relations partenariales, de contribuer à la cohérence de leurs interventions, en permettant leurs rencontres et des échanges, favorisant leur connaissance réciproque.**

Deux axes principaux ont été définis :

- ❖ **L'organisation de cycles d'information** sur les métiers dédiés aux acteurs de l'accueil, de l'information et de l'orientation leur proposant un éclairage sur un secteur professionnel donné, en partenariat avec les branches professionnelles et les acteurs économiques. 3 à 4 séances sont programmées annuellement.
- ❖ **L'association et le partenariat**, à l'occasion des actions de découverte des métiers : les réseaux et leurs structures sont associés à l'organisation des animations et peuvent s'impliquer en fonction de leurs publics, des partenariats locaux, de leurs territoires et des ressources qui y existent.

La Cité des métiers de Haute-Normandie et la Loi relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie

La Loi n° 2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie, et notamment son article 4 fait écho aux principes de fonctionnement de la Cité des Métiers de Haute-Normandie et des Cités des Métiers en général.

En effet, « peuvent être reconnus comme participant au service public de l'orientation tout au long de la vie les organismes qui proposent dans un lieu unique à toute personne un ensemble de services lui permettant :

1° De disposer d'une information exhaustive et objective sur les métiers, les compétences et les qualifications nécessaires pour les exercer, les dispositifs de formation et de certification, ainsi que les organismes de formation et les labels de qualité dont ceux-ci bénéficient ;

2° De bénéficier de conseils personnalisés afin de pouvoir choisir en connaissance de cause un métier, une formation ou une certification adapté à ses aspirations, à ses aptitudes et aux perspectives professionnelles liées aux besoins prévisibles de la société, de l'économie et de l'aménagement du territoire et, lorsque le métier, la formation ou la certification envisagé fait l'objet d'un service d'orientation ou d'accompagnement spécifique assuré par un autre organisme, d'être orientée de manière pertinente vers cet organisme. »

On retrouve dans le texte de loi, les principes fondateurs des Cités des Métiers tels que les définit la charte du réseau des Cités : information exhaustive et objective, conseils personnalisés pour réaliser ses choix en connaissance de cause, orientation vers les services proposant un accompagnement spécifique.

[sommaire](#)

7 Ressources

Textes officiels/Rapports

Loi n° 2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021312490>

Développement de l'orientation professionnelle tout au long de la vie. Françoise GUEGOT, 8 décembre 2009. – 96 p.
<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/104000030/0000.pdf>

Renforcer l'orientation active : Pour une transition réussie du lycée vers l'enseignement supérieur. Bernard SAINT-GIRONS, juillet 2009. -63 p.
http://media.education.gouv.fr/file/Orientation/46/6/rapport-orientation-active-juillet-2009_66466.pdf

Reconnaître la valeur de la jeunesse. Livre vert. Commission de concertation sur la politique de la jeunesse, juillet 2009. - 96 p.
http://www.lagenerationactive.fr/files/LivreVertJeunesse_web0907.pdf

Préconisations sur la réforme du lycée ; Richard DESCOINGS, juin 2009. – 87 p.
[notamment pp.28-43]
<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/094000241/0000.pdf>

Avis fait au nom de la commission des affaires économiques, de l'environnement et du territoire sur le projet de loi relatif à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie (n° 1628). Jean-Paul ANCIAUX, 27 mai 2009. – 59 p.
<http://www.assemblee-nationale.fr/13/pdf/rapports/r1700.pdf>

Comment articuler le national et le régional, comment mettre en cohérence au niveau régional l'ensemble des acteurs de l'orientation des jeunes : mise en commun de ressources, offre de services, de conseil et d'accompagnement à l'orientation. Contribution du CNFPTLV à l'axe 4, avril 2009. – 4 p.
http://www.cnfptlv.gouv.fr/IMG/pdf/contribution_CNFP_TLV_au_GT_orientation.pdf

L'orientation scolaire et professionnelle des jeunes. Propositions du Conseil d'Orientation pour l'Emploi sur l'orientation scolaire et professionnelle des jeunes, 20 janvier 2009. -13 p
http://www.coe.gouv.fr/download.php?file_url=IMG/pdf/propositions_COE_orientation_-_20-01-09-2.pdf

L'ambition des régions pour un service public régional de la formation professionnelle. Bilan et perspectives. Rapport MENSIA, ARF, décembre 2008. – 116 p.
[http://www.arf.asso.fr/index.php/content/download/2908/39493/file/Rapport%20mensia%20\(2\).pdf](http://www.arf.asso.fr/index.php/content/download/2908/39493/file/Rapport%20mensia%20(2).pdf)

Résolution du Conseil sur "Mieux inclure l'orientation tout au long de la vie dans les stratégies d'éducation et de formation tout au long de la vie". Conseil de l'Union européenne, 21 septembre 2008. – 8 p.

http://www.consilium.europa.eu/ueDocs/cms_Data/docs/pressdata/fr/educ/104237.pdf

Rapport d'activité 2007-2008, sur le thème « Orientation et insertion professionnelle : vers un rééquilibrage entre femmes et hommes dans tous les métiers. Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes. – 291 p. (2ème partie)

<http://www.senat.fr/rap/r07-404/r07-4041.pdf>

Bilan des résultats de l'Ecole 2008 - L'orientation scolaire. Haut conseil de l'éducation, 2008. – 40 p.

http://www.hce.education.fr/gallery_files/site/21/49.pdf

Schéma national de l'orientation et de l'insertion professionnelle. Pour un nouveau pacte avec la jeunesse. Pierre LUNEL. Délégué interministériel à l'orientation, 27 mars 2007. – 18 p.

<http://media.education.gouv.fr/file/84/2/4842.pdf>

Rapport de la Commission du débat national Université-Emploi "De l'Université à l'Emploi" - Patrick HETZEL, 2006. – 108 p.

http://www.debat-universite-emploi.education.fr/fichiers_pdf/rapport_definitif.pdf

Orientation et emploi

La relation école-emploi bousculée par l'orientation. Dossier d'actualité n° 47. INRP, Laure ENDRIZZI, septembre 2009. – 26 p.

<http://www.inrp.fr/vst/LettreVST/pdf/47-septembre-2009.pdf>

Comment penser l'orientation en période de crise ? Trait d'Union n°217. Carif-Oref Pays de la Loire, août-septembre 2009. – pp.1-3.

Orientation et politique publique, évolutions nationales, enjeux internationaux. LEPII, 2009.- 15 p.

http://webu2.upmf-grenoble.fr/LEPII/spip/IMG/pdf/CR22-2009_Borras-Romani.pdf

Qui sort de l'enseignement secondaire ? Origine sociale, parcours scolaires et orientation des jeunes de la Génération 2004, NEF n° 41. CEREQ, juin 2009. – 45 p.

<http://www.cereq.fr/pdf/nef41.pdf>

L'orientation des jeunes au cœur des territoires. Efigip, mai 2009. – 42 p.

<http://www.efigip.org/telecharger/publications/orientation.pdf>

Les choix d'orientation face à l'emploi, Bref n° 258. CEREQ, novembre 2008. – 4 p.

<http://www.cereq.fr/pdf/b258.pdf>

Le système d'orientation : Entre choix individuels et contraintes d'action Publique, NEF n° 36. CEREQ, octobre 2008. - 42 p.

<http://www.cereq.fr/pdf/nef36.pdf>

Gérer les transitions : l'orientation tout au long de la vie dans l'espace européen, Union Européenne. Conférence Lyon, 17 et 18 septembre 2008. - 54 p.

http://media.education.gouv.fr/file/09_septembre/40/1/gerer-les-transitions-programme_35401.pdf

Les choix d'orientation à l'épreuve du temps, Net.doc n° 42. CEREQ, septembre 2008. – 204 p.

<http://www.cereq.fr/pdf/Net-Doc-42.pdf>

Choix d'orientation et logiques institutionnelles, NEF n° 32. CEREQ, août 2008. – 60 p.

<http://www.cereq.fr/pdf/nef32.pdf>

Les choix d'orientation à l'épreuve de l'emploi, NEF n° 30. CEREQ, juillet 2008. – 47 p.

<http://www.cereq.fr/pdf/nef30.pdf>

Les services d'information, de conseil et d'orientation professionnelle des adultes : un appui aux transitions professionnelles ? Relief n° 27. CEREQ, juillet 2008. – 136 p.

<http://www.cereq.fr/pdf/relief27.pdf>

La réorientation professionnelle et le retour en formation : quel impact sur le devenir professionnel des jeunes adultes ? Relief n° 24. CEREQ, mai 2008. – 15 p.

<http://portail.cereq.fr/docenligne/2008/legay.pdf>

Un autre regard sur l'orientation et la relation formation-emploi, Actualité de la Formation Permanente n° 202. Centre info, mai-juin 2006. – pp. 59-64

Orientation et territoire

Acteurs et territoires de l'orientation scolaire. Un exemple aquitain. Bref n° 256. CEREQ, septembre 2008. – 4 p.

<http://www.cereq.fr/pdf/b256.pdf>

Les acteurs locaux de l'orientation : un exemple aquitain. NEF n° 35 ; CEREQ, septembre 2008. – 37 p.

<http://www.cereq.fr/pdf/nef35.pdf>

L'expertise formation-emploi à l'épreuve des territoires. Relief n° 26. CEREQ, juin 2008. – 93 p.

<http://www.cereq.fr/pdf/relief26.pdf>

L'orientation en continu, Futuribles n° 335. novembre 2007. – pp. 19-36

Orientation professionnelle et territoires, Actualité de la Formation Permanente n° 203. Centre Info, juillet-août 2006. – pp. 59-67

Les pratiques d'orientation professionnelles : éclairages théoriques et témoignages d'acteurs. Formation territoire n° 9. Arifor, juillet 2004. - 142 p.

http://www.arifor.fr/IMG/pdf/formation_territoire_09.pdf

Pour une politique régionale coordonnée d'accueil, d'information et d'orientation. Comité de Coordination des Programmes Régionaux d'Apprentissage et de formation professionnelle continue, 2004. – 39 p.

<http://www.cnfptlv.gouv.fr/telechargement/AIO.pdf>

La qualité en orientation

La qualité de l'orientation en débat. Bref n° 264. Cereq, mai 2009. - 4 p.

<http://www.cereq.fr/pdf/b264.pdf>

Accompagnement, orientation, mobilité professionnelle et insertion. L'essentiel n° 2 tome 2. Espace-compétences, avril 2009. – 24 p.

http://www.espace-competences.org/essentiel/essentiel_02_mai2009.pdf

Démarches et outils d'orientation des adultes. Actualité de la formation Permanente n° 218. Centre Inffo, janvier-février 2009. – 96 p.

Le pilotage de l'orientation tout au long de la vie . NEF n° 29. CEREQ, 2008. – 48 p.

<http://www.cereq.fr/pdf/nef29.pdf>

Identités & orientations. INETOP-CNAM, Valérie COHEN-SCALI et Jean GUICHARD, OSP n° 3 et 4, 2008

http://inetop.cnam.fr/jsp/fiche_pagelibre.jsp?STNAV=&RUBNAV=&CODE=77540925&LANGUE=0&RH=inetopubio

Quand la formation tout au long de la vie bouscule l'orientation. Cahiers pédagogiques n° 463, mai 2008. – 59 p.

S'orienter et se former tout au long de la vie en Europe. SOLEO n° 18, mai 2008. – 19 p.

Une efficacité renforcée par le mariage des labels, Actualité de la Formation Permanente n° 202. Centre Inffo, mai-juin 2006. – pp.19-21

Améliorer les politiques et les systèmes d'orientation tout au long de la vie. Office des publications officielles des Communautés européennes, 2005. – 46 p.

http://www2.trainingvillage.gr/etv/publication/download/panorama/4045_fr.pdf

Les pratiques en orientation

Orientation : excursion des trois pays européens, L'info formation n° 751. Centre Inffo, 1er au 15 septembre 2009. – pp. 15-18

Accompagnement professionnel et counseling des adultes. Collectif d'auteurs, mai 2009. – 224 p.

☛  voir l'exemple de la Haute-normandie. André CHAUVET, Marie DE CRISENOY - pp.136-142.

Accompagnement, orientation, mobilité professionnelle et insertion. L'essentiel n° 2 tome 1. Espace-compétences, novembre 2008. – 31 p.

http://www.espace-competences.org/essentiel/essentiel_02_novembre2008.pdf

Orientation : la parole aux élèves, NEF n° 34. CEREQ, septembre 2008. – 37 p.

<http://www.cereq.fr/pdf/nef34.pdf>

Orientation : quels repères pour trouver son chemin ? Résultats d'une enquête auprès de 2600 jeunes en scolarité, NEF n° 33. CEREQ, septembre 2008. – 52 p.

Poser un jugement sur les pratiques de conseil, d'orientation et d'accompagnement des adultes, Actualité de la Formation Permanente n° 211. Centre Inffo, novembre-décembre 2007. – pp. 41-47

Orientation et accompagnement, Visa Compétences n° 3. AFPA, hiver 2007. – pp. 42-48

La professionnalisation des acteurs de l'orientation, Actualité de la Formation Permanente n° 208. Centre Inffo, mai-juin 2007. – 54 p.

Activité d'orientation et développement des métiers. Education permanente n° 171, 2007-2. – 217 p.

L'orientation professionnelle : guide pratique pour les décideurs. OCDE, 2004.

<http://www.oecd.org/dataoecd/53/54/34060825.pdf>

Regards croisés sur des pratiques d'orientation tout au long de la vie. Espace formateurs, 2004. – 239 p.

L'orientation et la qualité, Peter Plant. rapport de l'OCDE, 2001. – 27 p.

<http://www.oecd.org/dataoecd/35/46/2698235.pdf>

Sites et portails d'orientation

Portail de l'État, des Régions et des Partenaires Sociaux

<http://www.orientation-formation.fr>

Site d'Aide à l'Orientation à Distance de l'AFPA

<http://www.oriadis.afpa.fr>

Nouveau service national d'aide à l'orientation

<http://www.monorientationenligne.fr>

Portail orientation en Rhône-Alpes : www.rhonealpes-orientation.org

Portail étudiant www.etudiant.gouv.fr

Blog de l'orientation du supérieur : <http://superieur.blogspot.com>

Informations institutionnelles sur l'orientation

Ministère Education nationale :

Schéma national de l'orientation et de l'insertion professionnelle
<http://www.education.gouv.fr/cid4851/delegation-interministerielle.html>

Délégué interministériel à l'orientation
<http://www.education.gouv.fr/cid4008/delegue-interministeriel-a-l-orientation.html>

Apprendre à s'orienter tout au long de la vie
<http://www.education.gouv.fr/cid24441/apprendre-a-s-orienter-tout-au-long-de-la-vie.html>

L'orientation dans l'espace européen
<http://www.education.gouv.fr/cid24447/l-orientation-dans-espace-europeen.html>

Orientation active : une aide individualisée pour les lycéens
<http://www.education.gouv.fr/cid4717/orientation-active-pour-les-lyceens.html>

Informations pour les professionnels
<http://www.eduscol.education.fr/pid23131/orientation.html>

Europe

Le réseau euroguidance
<http://www.euroguidance.net>

Institut/association

Association des conseillers d'orientation-psychologues de France :
<http://acop-asso.org>

CIDJ : <http://www.cidj.com>

Portail Cité des métiers : <http://www.citedesmetiers.ch>

 Cité des métiers Rouen : <http://www.citedesmetiershautenormandie.fr/>

Institut national d'étude du travail et d'orientation professionnelle INETOP dédié à la formation et à la recherche en orientation tout au long de la vie : <http://inetop.cnam.fr>

ONISEP : <http://www.onisep.fr>

Trouver-créeer : <http://www.trouver-creer.org>

Colloques

Les échanges qui ont eu lieu les 27,28, 29 janvier 2010 lors de **l'Université d'hiver de la formation professionnelle** sont à consulter sur le site du **Centre info** <http://www.centre-info.fr> , rubrique « Université d'hiver »

Le site présente les 3 ateliers et les 4 conférences ainsi que leurs intervenants ; une bibliographie et sélection d'articles sont également disponibles.

Les expériences présentées dans les ateliers feront l'objet d'un dossier spécial dans l'Inffo Formation.

Colloque international organisé par l'INETOP - CNAM, à Paris, du 17 au 19 mars 2010 : L'accompagnement à l'orientation aux différents âges de la vie : quels modèles, quels dispositifs, quelles pratiques ?
[http://colloque2010-
inetop.cnam.fr/jsp/fiche_pagelibre.jsp?STNAV=&RUBNAV=&CODE=59233545&LAN
GUE=0&RH=](http://colloque2010-inetop.cnam.fr/jsp/fiche_pagelibre.jsp?STNAV=&RUBNAV=&CODE=59233545&LANGUE=0&RH=)

☛ *Pour avoir un aperçu des différentes étapes, du cheminement des travaux des différents groupes de travail et de l'imbrication avec l'ensemble des mesures prises au niveau politique de l'emploi et de la formation, consultez :*
Eclairage # 17 portant sur la loi sur l'orientation et la formation tout au long de la vie, plus particulièrement les pages 18 à 21 sur le champ de l'orientation.
http://www.crefor.asso.fr/drupal/system/files/Eclairage_2009-17.pdf

[sommaire](#)

*Eclairage est une publication gratuite du CREFOR Haute-Normandie / Pôle Information.
Directeur de la publication : Luc Chevalier.
Information et rédaction : Dominique Rousselin-Legrand
Conformément à la loi "Informatique & Libertés" du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès,
de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant. (Déclaration à la
CNIL n° 756690)
© Eclairage 2010*

